



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Conseil National de la
Formation Professionnelle
Tout au Long de la Vie

RAPPORT D'ACTIVITE

2009

Juin 2010

**Conseil national
de la formation professionnelle tout au long de la vie**

RAPPORT D'ACTIVITE

2009

Adopté en séance plénière du 21 avril 2010

Avant-propos

L'année 2009, en matière de formation professionnelle, aura été une année de sagesse : extinction, ou presque, de l'incendie de critiques dont celle-ci avait été l'objet l'année précédente, recadrage raisonné par les voies contractuelle et législative. « Crise » et nouvelle montée du chômage y auront aussi contribué. La formation devient explicitement un des premiers leviers de la politique de l'emploi.

On ne peut que se réjouir de ce retour à l'équilibre qui a permis de mieux prendre la mesure des insuffisances du système, de corriger la plupart d'entre elles, d'adapter le tout aux priorités de la situation, de rendre enfin à la formation professionnelle ses lettres de noblesse. Faisons attention, cependant, à ce que, succédant aux excès des critiques d'hier, on n'en vienne, à l'inverse, à prêter à la formation des vertus universelles.

Une vraie politique de formation, une vraie action de formation, sont des exercices exigeants pour tous leurs acteurs, planificateurs, financeurs, conseillers, opérateurs, stagiaires. Elles peuvent apporter bien des solutions à des situations délicates, mais pas toutes. Les tensions récurrentes sur certains métiers ou certaines activités réclament, on le sait, d'autres actions que la formation ; les plus fragiles des demandeurs d'emploi ne sont pas nécessairement en état d'affronter rapidement les difficultés d'un parcours de formation ; il y a un risque à utiliser de façon non préparée la formation pour remplir un temps de travail brusquement libéré. L'inflation de formation peut être une affaire coûteuse et auto-destructrice.

La réforme nouvelle de la formation professionnelle continue se fait, en principe à coût constant et il est vrai que les 28 milliards d'Euros annuels que la France consacre à cette politique paraissent suffisants pour répondre aux besoins à ce stade. Mais il est vrai aussi que la situation actuelle du marché du travail, la préparation du retour à la croissance, la nécessité de la lutte contre l'exclusion et de la sécurisation des parcours vont demander une concentration de leurs efforts aux décideurs et financeurs, comme une cohérence accrue de leurs initiatives.

Les négociateurs de l'ANI du 7 janvier 2009 et le législateur de la loi du 24 novembre 2009 ont intégré les impératifs de la situation et nous disposons maintenant des matériaux de base propres à l'établissement de véritables stratégies, de priorités concertées et de mutualisation de moyens, ce qui faisait encore défaut dans la réforme de 2004.

C'est ainsi que le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie vient de voir ajoutée à ses compétences « la définition des orientations pluriannuelles et des priorités annuelles des politiques de formation ». Il va devoir, lui aussi, contribuer à la cohérence des stratégies comme à la meilleure utilisation des moyens, mission que la présence autour de sa table de tous les décideurs et l'expérience du travail en commun qu'il a accumulée depuis cinq ans doivent lui permettre de mener à bien. Ce qu'il va faire.

Dominique BALMARY
Président du Conseil National

Le rapport d'activité du Conseil pour 2009

Créé par la loi sur la formation professionnelle et le dialogue social du 4 mai 2004 et le décret du 24 février 2005, le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie a été installé le 14 avril 2005 par M. Gérard LARCHER Ministre délégué aux relations du travail.

Sa création est intervenue au moment où l'Etat confiait des pouvoirs nouveaux en matière de formation professionnelle, tant aux partenaires sociaux par la loi du 4 Mai 2004 qu'aux Conseils régionaux par celle du 13 Août 2004.

Le Conseil rassemble donc tous les acteurs, décideurs et financeurs de la formation professionnelle, qu'il s'agisse de l'Etat à travers ses différents ministères, des 26 Conseils régionaux, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs qui représentent l'ensemble des branches et des entreprises, des représentants des chambres consulaires et des organismes intéressés à la formation, ainsi que des parlementaires et des personnalités qualifiées.

Les membres du Conseil sont nommés pour 3 ans par le Ministre en charge de la formation professionnelle. Le Président est une personnalité qualifiée nommée par le Ministre; il est assisté de deux Vice Présidents dont l'un représente les Régions et l'autre les organisations syndicales de salariés et d'employeurs.

En Avril 2008, au terme de 3 années d'existence, c'est le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Mme Christine LAGARDE, et le Secrétaire d'Etat à l'Emploi, Mr Laurent WAUQUIEZ, chargés de la formation professionnelle, qui ont renouvelé ses membres par un arrêté du 14 Avril 2008 et reconduit son Président Dominique BALMARY pour un nouveau mandat de 3 ans.

Le Conseil est la seule instance nationale de concertation entre tous les acteurs sur les politiques de formation professionnelle, avec pour *missions* de donner des avis sur les textes législatifs et réglementaires, de produire des évaluations des politiques régionales et de clarifier les flux financiers. Il intervient sur le champ de la formation professionnelle tout au long de la vie : formation continue et apprentissage, validation des acquis de l'expérience, accueil, information et orientation.

Enfin le Conseil a, prévue par la loi du 4 Mai 2004, une relation privilégiée avec les Comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP), instances de concertation régionale instaurées par la loi de modernisation sociale du 17 Janvier 2002.

Depuis sa création le Conseil est monté en puissance et en compétence. Il a mis en place son bureau et défini son règlement intérieur. Entre Avril 2005 et fin 2009 il a tenu 27 plénières et une douzaine de réunions de son bureau. Son activité a été particulièrement soutenue : une soixantaine de textes législatifs et réglementaires ont été examinés durant ces 4 ans. La Commission des comptes et celle de l'évaluation se sont réunies environ 3 fois par an et leurs groupes de travail ont été très actifs.

Avec la loi sur l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie du 24 Novembre 2009, c'est une nouvelle étape de la vie du Conseil qui s'amorce : il continue d'avoir une mission d'avis sur les textes en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, mais il voit ses missions considérablement élargies, notamment celle de l'évaluation des politiques de formation professionnelle, son champ de compétences est étendu à la formation professionnelle initiale et sa place est désormais auprès du Premier Ministre.

L'année 2009 voit donc la fin de la 1^{ère} période de vie du CNFPTLV, caractérisée par une forte augmentation de son activité. Il y a eu une accélération de la fonction d'avis du Conseil liée à une activité législative et réglementaire importante sur la formation professionnelle, mais aussi un approfondissement des travaux menés sur la clarification des financements de la formation professionnelle et de l'apprentissage et sur l'évaluation des politiques régionales, une intensification des publications relatives à ces travaux et la poursuite active des partenariats avec les acteurs de la concertation et de l'expertise au niveau régional.

En 2009, on constate une forte **augmentation de l'activité d'avis du Conseil**, après une année 2008 plus calme de ce point de vue car consacrée à la préparation de la réforme de la formation professionnelle dans le cadre du groupe multipartite piloté par Pierre FERRACCI et de la négociation de l'Accord National Interprofessionnel conclu par les partenaires sociaux le 7 Janvier 2009.

Cette activité a été liée à la préparation de la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle et à ses premiers textes d'application. **Le Secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent WAUQUIEZ, est venu présenter les principales orientations du projet de loi devant le Conseil national le 14 Avril 2009.**

Les travaux relatifs aux deux autres missions du Conseil : la clarification du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage et l'évaluation des politiques régionales de formation professionnelle, ont continué à prendre de l'ampleur en 2009.

Le point de départ commun de ces travaux est le rassemblement et la mise en cohérence de données physiques et financières provenant de multiples sources nécessaires à la compréhension des différents « systèmes » de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Il s'agit aussi d'inciter les producteurs de ces différentes données à les régionaliser afin d'accompagner les évolutions liées à la décentralisation des compétences et des financements. L'objectif est de parvenir à **la construction d'un socle de données financières et physiques régionalisées** destinées à adosser la concertation, l'évaluation et les recommandations du Conseil à des informations objectives, cohérentes, connues et reconnues de tous et à développer une culture commune à tous les acteurs.

1. Dans le cadre de la Commission des Comptes, un effort particulier a été poursuivi en vue de la clarification **du financement de l'apprentissage** par la mise en regard de sources statistiques diverses. Cet exercice permet d'avoir désormais une vision générale des masses financières qui lui sont consacrées sur plusieurs années (de 5,2 Milliards d'€ en 2004 à 6,5 Milliards en 2007), ainsi que des flux financiers qui l'irriguent. Un regard plus précis est porté sur les différentes sources de financement des CFA au niveau national et par région, en relation avec les effectifs d'apprentis concernés.

La Commission des comptes a poursuivi également l'expérimentation de schémas régionaux des flux financiers de l'apprentissage avec 7 régions volontaires dont les résultats ont été validés en séance plénière du 21 Octobre 2009.

Ces travaux ont été *publiés au cours de l'année 2009* sous le titre « *Le financement et les effectifs de l'apprentissage en France – données 2006 (volume 1 : niveau national et volume 2 : données régionales dans 7 régions)* ».

Poursuivis en 2009 sur *les données 2007 ils ont été validés à la séance plénière du 17 Février 2010 pour publication au 1^{er} semestre 2010.*

Même s'il subsiste quelques imperfections, ces travaux constituent un pas important vers la **réalisation d'un compte financier de l'apprentissage**, élément majeur de la transparence et de l'évaluation voulues par les textes. Il est possible désormais de repérer des évolutions (avant et après la loi de cohésion sociale de 2005) et la poursuite de ce travail sur les années suivantes devrait permettre au Conseil d'évaluer un système soumis à de constantes évolutions.

2. Les travaux de la Commission des comptes ont également permis de faire avancer des problèmes très concrets. Ainsi il est apparu *qu'une amélioration nécessaire des opérations d'information, de collecte et de répartition de la taxe d'apprentissage* passait par une homogénéisation des listes des premières formations ouvrant droit à la taxe d'apprentissage publiées par les Préfets de région . Un travail en commun avec toutes les parties prenantes de ce dossier a été mené pour élaborer une maquette de fichier-type pour la présentation de ces listes. A la suite d'une expérimentation réussie dans 2 régions et sur recommandation du Conseil, *une circulaire interministérielle a été produite le 10 Septembre 2009* demandant aux préfets d'utiliser cet outil. La formation des acteurs régionaux s'est déroulée à l'automne au cours de sessions interrégionales organisées par le CNFPTLV et les résultats constatés sur la qualité des listes 2010 se sont révélés tout à fait probants.

3. Le travail de cadrage des *dépenses de formation professionnelle au niveau régional*, avec la perspective de jeter, à terme, les bases d'un compte régional de la formation professionnelle s'est poursuivi. On rappelle que la première pierre apportée à cet édifice est la construction de tableaux de bord des plans régionaux de développement des formations (PRDF), expérimentés avec des Régions volontaires, en partenariat avec les services statistiques nationaux et sur la base d'une nomenclature commune.

Amorcés en 2006, les travaux *relatifs à ces tableaux de bord des PRDF ont connu une extension et une amélioration tout au long des années 2008 et 2009* : de nouvelles régions sont entrées dans la démarche, portant à 17 le nombre de celles qui participent volontairement à cet exercice sur les données financières 2006. Un guide méthodologique, précisant les données à inscrire dans les tableaux, a été produit et adopté par la Commission des comptes puis par le Conseil début 2009.

Le rapport consignant l'ensemble de ces travaux a été validé par le Conseil le 21 Octobre 2009 et publié sous le titre « *Tableaux de bord des plans régionaux de développement des formations (PRDF) : données financières 2006 pour 17 régions*».

Le Conseil national lors de cette même séance a émis 5 recommandations portant notamment sur la nécessité de perfectionner et d'étendre la démarche à toutes les régions, d'y associer plus étroitement les partenaires sociaux et d'entamer un processus de rapprochement des données financières avec des indicateurs physiques et des données contextuelles. Ces recommandations constituent, en 2010, les axes de travail de la Commission des comptes pour les données financières 2007/2008.

La loi du 24 novembre 2009 conforte l'intérêt de ce travail. Elle instaure le Contrat de plan régional de développement de la formation (CPRDF) et, reprenant l'Accord interprofessionnel des partenaires sociaux de Janvier 2009, elle crée le Fonds de sécurisation des parcours professionnels, dont le fonctionnement passe par des conventions avec l'Etat, les OPCA, Pôle Emploi et les Conseils Régionaux. Si, comme on peut le supposer, les partenariats financiers

s'intensifient, le besoin de s'appuyer sur une base de données objective et harmonisée des financements en région pour établir un diagnostic et définir des priorités d'action devrait aller grandissant.

4. Enfin l'année 2008 a vu le Conseil poursuivre les travaux destinés à compléter les **matériaux de base nécessaires à sa mission d'évaluation des politiques régionales**. Ainsi des données de l'INSEE, du Ministère de l'Education nationale, de la DARES, de la DREES et du CEREQ, régionalisées par chaque producteur, sont mises en commun pour constituer une base de données d'environ 180 indicateurs, régulièrement actualisés et enrichis, gérée par le CEREQ. Il s'agit de données contextuelles susceptibles d'avoir une incidence sur les caractéristiques de la formation professionnelle dans chaque région, comme le contexte démographique ou les caractéristiques de l'emploi et du marché du travail, ou d'indicateurs relatifs à la formation professionnelle initiale scolaire ou par apprentissage, aux contrats en alternance, à la formation des demandeurs d'emplois ou des salariés dans le cadre du CIF, à l'orientation ou à la validation des acquis de l'expérience.

Après la publication, à partir d'une trentaine de ces indicateurs, d'un ouvrage intitulé « **Géographie de la Formation professionnelle** » largement diffusé en 2008, la base de données a continué d'être actualisée et enrichie de nouvelles données comme les spécialités de formation. Elle a permis de réaliser en 2009 l'étude, conduite par le CEREQ sur « l'évolution des voies de qualification et d'insertion des jeunes au niveau régional entre 1995 et 2005 ». Le Conseil, sur proposition de sa Commission de l'évaluation, a programmé une nouvelle exploitation de cette base de données pour produire, en 2010, des « **Portraits statistiques régionaux** ».

Après avoir mené à bien en 2008 le premier thème d'évaluation qui portait sur les contrats d'objectifs territoriaux (COT), la Commission de l'Evaluation, conformément aux orientations arrêtées en 2006, a engagé **un nouveau thème d'évaluation relatif à l'évolution des quatre voies de qualification et d'insertion des jeunes (enseignement professionnel, apprentissage, contrats de qualification puis de professionnalisation et stages des Conseils régionaux)**. Celles-ci ayant connu en quelques années des évolutions significatives, il s'agissait de savoir comment les politiques menées en région s'ajustent à ces évolutions, si concertation et coordination permettent d'améliorer la cohérence de l'offre de formation et de mesurer leur effet sur les sorties sans qualification.

Une première étude, qui constitue un état des lieux de l'évolution de ces différentes voies entre 1995 et 2005 sur l'ensemble des régions, **a été effectuée par le CEREQ**, notamment à partir de la base de données du GSE (cf supra) : elle souligne, et c'est une nouveauté, l'importance des spécialités de formation dans l'analyse des évolutions de la formation professionnelle.

Une seconde étude a été confiée, suite à un appel d'offres, à un cabinet de consultants : à partir d'une analyse approfondie dans cinq régions volontaires sur la période 2000-2007, elle a permis d'examiner les conditions dans lesquelles la concertation et la coordination entre les acteurs régionaux, notamment à travers les PRDF, parviennent à mettre en cohérence les voies de qualification professionnelle des jeunes. Une attention particulière a été portée à la question de la prise en charge des sorties sans qualification et à celle de l'évolution de l'offre de formation sur les territoires.

Ces deux études marquent une nouvelle étape dans la qualité des évaluations menées par **le Conseil** : vision sur le long terme de l'évolution des politiques de formation professionnelle, prise en compte des spécialités de formation qui enrichit la lecture traditionnelle par voies de qualification et par niveaux, mise en relation plus fine des approches quantitatives et qualitatives.

Les deux rapports ont été validés par le Conseil National lors de sa séance Plénière du 17 février 2010. L'étude réalisée par le CEREQ¹ a été publiée en Avril 2010 et celle conduite par AMNYOS en Mai 2010².

Le Conseil a instauré la pratique, lors de chaque séance plénière, de débats sur un thème choisi par ses membres et qui correspond à une question d'actualité concernant l'ensemble des acteurs.

C'est ainsi qu'en 2010 il a entendu le Ministère de l'Education Nationale sur « *la rénovation de la voie professionnelle et le Bac Pro en 3 ans* », le Directeur Général de Pôle Emploi sur « *les orientations de Pôle Emploi en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi* » et, à l'automne, le Directeur Général de l'AFPA sur « *la situation de l'AFPA* ».

L'année 2009 a été également marquée par *la poursuite des travaux avec les Comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) et avec les Observatoires régionaux de l'emploi et de la formation (OREF).*

La loi de 2004 prévoit que *le Conseil doit assurer une « liaison » avec les CCREFP*. Celle-ci s'est mise en place sous forme de réunions régulières avec les secrétariats de ces comités. Le Conseil, ayant donné mandat pour entamer une réflexion sur la concertation régionale et sur la place et le rôle des CCREFP, le Secrétariat général a effectué un état des lieux à partir des réponses à un questionnaire rempli par les secrétariats des CCREFP et d'un recensement de l'ensemble de leurs compétences inscrites dans les codes du Travail, de l'Education et de l'Action sociale et des familles.

Cet état des lieux qui a fait l'objet d'un *rapport « Etat des lieux des CCREFP : des textes... aux réalités régionales » validé et publié en fin d'année 2008*, montre que les CCREFP sont en activité dans presque toutes les régions, mais avec un fonctionnement différent : certains ont un rôle essentiellement consultatif, la plupart un rôle de concertation et d'animation du dialogue régional en matière de politiques d'emploi et de formation professionnelle, quelques-uns remplissent une véritable fonction de coordination de ces politiques.

Durant l'année 2009, le Conseil National et les secrétaires permanents des CCREFP ont poursuivi leurs échanges notamment par la diffusion d'informations relatives à la préparation de la loi, aux mesures prises pour lutter contre la crise, aux évolutions de l'instance en région...Ce groupe de travail a poursuivi ses travaux dans un contexte législatif et réglementaire en mutation : mise en place des conseils Régionaux de l'emploi (CRE), préfiguration des DIRECCTE, future loi relative à l'Orientation et à la formation professionnelle et perspective de renouvellement des assemblées régionales en mars 2010.

La loi du 24 novembre 2009 renforce les missions des CCREFP en les plaçant au centre de la négociation régionale du CPRDF et en leur donnant mission d'assurer le suivi et l'évaluation de ces contrats ainsi que des actions de formation professionnelle conduites par bassin d'emploi et par région. Sur ces différents points des liaisons fortes avec le CNFPTLV sont inscrites dans la loi, ce qui va amener le Conseil national à repenser ses relations avec les Comités de coordination, en lien avec ses propres missions, elles-mêmes renforcées.

¹ « L'évolution des voies de qualification et d'insertion des jeunes au niveau régional entre 1995 et 2005 » CEREQ.

² « Evolution des différentes voies de qualification professionnelle des jeunes et leurs effets sur l'accès à la qualification et à l'emploi » AMNYOS

En 2009, le Secrétariat du Conseil National a continué de travailler avec les OREF. Il les a réunis régulièrement en y associant des acteurs de niveau national : la DGEFP, la DARES, le CEREQ, le CAS et Centre INFFO.

Le travail d'état des lieux engagé en 2008 a porté ses fruits et un rapport intitulé «La fonction d'observation emploi/formation en région : les OREF en 2008 » validé lors de la séance plénière du Conseil du 18 Février 2009 a été publié en Mai 2009.

Il montre que les OREF, en 20 années d'existence, ont su s'adapter aux évolutions des politiques publiques : de leur fonction première, liée à la décentralisation, d'assembleur de données et d'études sur la relation formation emploi, ils ont évolué vers des fonctions d'expertise en amont des outils régionaux de programmation (COT et PRDF...), puis de prospective et d'anticipation des mutations économiques. Ils assument de plus en plus une fonction d'appui méthodologique aux acteurs, d'aide à la décision et à l'action. De ce fait ils occupent une place qui s'affirme dans le paysage régional. Leurs activités méritaient d'être portées à la connaissance des acteurs de niveau national et notamment des partenaires sociaux qui mettent en place, suite à la réforme de la formation professionnelle de 2003/2004, des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications.

Suite à ce rapport le groupe a souhaité continuer à se réunir et à travailler sur deux chantiers : les mutations économiques qui constituent les axes prioritaires de travail des OREF inscrits dans les Contrats de Projets 2007-2013 et le rapprochement avec les Observatoires de branche. Ce chantier a donné lieu à un travail expérimental entre un observatoire de branche et un OREF de croisement des données permettant, grâce à un socle commun d'indicateurs de branche et régionaux, de repérer les évolutions de cette branche au niveau régional. Il s'est poursuivi par l'audition de trois Observatoires de Branche qui sont venus présenter leurs travaux.

L'année 2010 se dessine comme une année charnière en raison de la mise en place de la réforme de la formation professionnelle engagée par l'ANI de Janvier 2009 ainsi que par la loi du 24 Novembre 2009 et ses décrets d'application.

Les cinq années de vie du Conseil lui ont permis à la fois d'accumuler les matériaux de base d'une connaissance partagée des différentes facettes de la formation professionnelle, y compris sur le volet financier, à travers l'assemblage de données statistiques, de construire une méthodologie et d'acquérir une pratique des évaluations plus qualitatives, de développer des partenariats et un travail en commun avec les différents acteurs de la formation, notamment au niveau régional.

Ce capital devrait constituer les fondements d'une nouvelle étape dans la vie du Conseil et un apport précieux pour remplir ses principales missions au regard de la nouvelle loi : favoriser au plan national la concertation entre les acteurs pour la définition des orientations et des priorités des politiques de formation professionnelle initiale et continue, évaluer celles-ci au niveau national, régional, sectoriel et interprofessionnel et contribuer à animer le débat public sur ce champ.

En 2009, 7 séances plénières du Conseil se sont tenues, dont 2 séances exceptionnelles les 14 Avril, 4 Décembre, ainsi que deux réunions du **Bureau** les 27 mai et 18 novembre.

Ainsi le Conseil s'est réuni plus souvent qu'en 2008, au cours de laquelle il y avait eu 5 séances plénières.

Une des raisons en est l'activité législative et réglementaire soutenue liée à la réforme de la formation professionnelle, qui a requis les avis du Conseil.

Mais l'année 2009 a été également marquée par la montée en puissance et l'arrivée à maturité des travaux conduits par la Commission des Comptes, la Commission de l'Evaluation et divers groupes de travail, qui ont alimenté les débats en séances plénières au cours desquelles plusieurs rapports ont été validés.

Enfin les ordres du jour des différentes séances plénières ont fait une large place à des thèmes dont le Conseil s'est autosaisi et qui ont fait l'objet de débats à partir de la présentation par un invité. Ainsi en a-t-il été :

- de la séance du 18 Février avec une présentation par le Ministère de l'Education nationale de la rénovation de la voie professionnelle et du Bac Pro en 3 ans,
- de celle du 24 Juin sur les orientations de Pôle Emploi en matière de formation professionnelle en présence de son directeur général Christian CHARPY,
- et de la séance du 21 Octobre sur les orientations de l'AFPA avec son directeur général Philippe CAÏLA.

I. La mission d'avis du Conseil :

En 2009 les avis du Conseil, à la demande du Gouvernement, ont porté sur :

18 textes législatifs et réglementaires :

- 1 ordonnance
- 1 loi (projet de loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie)
- 15 décrets
- 1 arrêté

- 6 habilitations ou agréments d'OCTA nationaux

- 3 conventions portant création ou renouvellement de CFA nationaux

(voir le détail des textes soumis pour avis en annexe 4)

L'année 2008 ayant été consacrée à la préparation de la réforme de la formation professionnelle dans le cadre du groupe multipartite piloté par Pierre FERRACCI et de la négociation d'un Accord National Interprofessionnel conclu par les partenaires sociaux le 7 Janvier 2009, le Conseil avait rendu peu d'avis.

En 2009 il y a une forte **augmentation de l'activité d'avis du Conseil** liée à la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle et à ses décrets d'application.

Le Secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent WAUQUIEZ, est venu présenter les principales orientations du projet de loi devant le Conseil national le 14 Avril 2009.

Plusieurs de ses décrets d'application ont été examinés en séances exceptionnelles de fin d'année.

II. La mission d'évaluation des politiques régionales en 2009

Le Président de la Commission de l'évaluation est M. Philippe MEHAUT, Directeur de recherche au CNRS et le rapporteur M. Jean-Claude TRICOCHÉ (UNSA).

Un comité scientifique de l'évaluation composé de 4 experts appuie les travaux de la Commission: MM. Thierry BERTHET (chargé de recherche CNRS, Directeur du centre régional associé CERVL-Céreq), Philippe CASELLA (maître de conférences de sociologie Université Paris X Nanterre, conseiller scientifique adjoint à la Direction de la recherche au MENESR), Jean-Louis DAYAN (chargé de mission au CAS et Professeur associé à l'Université de Paris I) et Jean Paul GEHIN (professeur à l'Université de Poitiers).

En 2009-début 2010, la Commission s'est réunie 3 fois (15 mai, 7 octobre et 2 février), et 2 réunions se sont tenues sous la forme d'un groupe de travail (17 décembre et 21 janvier).

Rappel des orientations :

Le Conseil, sur proposition de la Commission de l'évaluation, s'est donné pour objectif dès 2006 de conduire *une évaluation en continu, sur des thématiques ciblées dans un souci d'aide à l'action et une évaluation partagée avec le niveau régional et notamment avec les Comités de Coordination Régionaux de l'Emploi et de la Formation.*

Le 6 décembre 2006 le Conseil avait retenu les orientations suivantes :

- maintenir et améliorer la **construction d'un socle de données et de connaissances statistiques constituant des travaux d'encadrement de l'évaluation dans le cadre du Groupe statistique pour l'évaluation (GSE)**. Celui-ci, placé sous la présidence du CEREQ rassemble les producteurs nationaux de données (INSEE, DARES, DEPP, DREES) le Céreq et six Observatoires régionaux de l'emploi et de la formation (Bretagne, Bourgogne, Centre, Lorraine, Pays de la Loire, Provence Alpes Côte d'Azur).

- faire porter les travaux sur **des questions évaluatives ciblées** : le premier thème mis à l'étude a été celui de l'articulation des politiques régionales et des politiques sectorielles de formation à travers les instruments de contractualisation, que sont les Contrats d'objectifs territoriaux qui a fait l'objet d'une publication en Avril 2008³. Le second thème d'évaluation retenu porte sur l'évolution des différentes voies de qualification professionnelle des jeunes : voie scolaire, apprentissage, contrats en alternance et stages des Conseils régionaux, en fonction des caractéristiques régionales.

- mener **l'évaluation en coopération avec le niveau régional** : l'évaluation du Conseil national doit en effet s'appuyer sur les travaux conduits par les CCREFP et les autres acteurs régionaux.

1. Les travaux d'encadrement de l'évaluation en 2009

L'année 2009 a vu la **poursuite des travaux** conduits par le Groupe Statistique pour l'Evaluation (GSE) en vue de la construction d'un socle de données statistiques permettant de disposer de matériaux de base pour les évaluations. Ainsi des données en provenance des principaux services statistiques nationaux : l'INSEE, la DEPP (du Ministère de l'Education nationale), la DARES (Ministère de l'emploi) et le CEREQ, sont régionalisées par chaque producteur et mises en commun pour constituer une base de données, régulièrement actualisée et enrichie, gérée par le CEREQ⁴.

³ « Evaluation des contrats d'objectifs territoriaux et instruments assimilés » CNFPTLV Avril 2008
⁴ www.cereq.fr/gse.htm

Produits et rassemblés depuis une dizaine d'années, ces indicateurs portent sur les **données contextuelles** susceptibles d'avoir une incidence sur la formation professionnelle dans chaque région (démographie, emploi, marché du travail), ainsi que sur **les caractéristiques régionales de l'enseignement secondaire et supérieur** (places respectives de la voie professionnelle en lycée ou à l'université et de l'apprentissage...) et de la **formation continue** (alternance, formation des demandeurs d'emploi...). Une sélection de certains d'entre eux a permis de produire *en 2007 un ouvrage intitulé « Géographie de la formation professionnelle »*.

Durant l'année 2009, le GSE a travaillé à l'actualisation de la base de données tout en l'enrichissant de données statistiques en termes de spécialités de formation pour reconstituer des séries sur des longues périodes. A l'heure actuelle cette *base est riche de 180 indicateurs qui peuvent être utilisés à diverses fins* :

- analyser les effets à long terme des politiques suivies : ainsi ils ont pu être exploités pour la thématique 2 sur l'évolution des différentes voies de qualification et d'insertion des jeunes,
- apporter des éclairages contextuels aux données financières répertoriées dans les tableaux de bord des PRDF dans la perspective de mieux comprendre une certaine diversité des dépenses régionales.

Le GSE a tenu 4 réunions qui ont permis de faire le point sur l'avancée de l'actualisation de la base de données du CEREQ concernant chaque producteur de données. Lors de ces réunions le programme de travail pour 2010 a été discuté au regard de l'évolution du contexte législatif et financier du Conseil (loi d'orientation et de formation professionnelle; moyens du Conseil National ...) et du CEREQ. Il a été proposé à la Commission de l'évaluation de *procéder à l'actualisation et la publication des « Portraits statistiques régionaux »* en les enrichissant si possible des travaux de certains OREF. Le Conseil National a validé cette proposition et l'a inscrite au programme de travail pour 2010.

2. La réalisation de la thématique 2 : l'évolution des différentes voies de qualification et d'insertion des jeunes

Dès l'année 2008, la Commission de l'évaluation a engagé la réflexion sur la thématique 2 relative à *l'évolution des différentes voies de qualification et d'insertion des jeunes (voie scolaire, apprentissage, alternance et stages des Conseils régionaux)*.

En effet, en quelques années les différentes voies de qualification des jeunes ont connu des évolutions significatives : développement de l'apprentissage, transformation de la voie scolaire et augmentation des poursuites d'études, montée en puissance des contrats de professionnalisation, développement des programmes régionaux de formation pour les jeunes, dans l'enseignement supérieur : stabilité ou recul des inscriptions en BTS/DUT, apparition et développement des licences professionnelles, flux croissant vers les écoles d'ingénieurs et de commerce... Pour autant on constate la persistance d'un flux de jeunes sortants sans qualification de l'enseignement secondaire ou en échec du 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur.

Ces évolutions se situent dans des contextes démographiques, des situations économiques et des marchés du travail très différenciés selon les régions. Elles se traduisent par une diversification accrue des parcours des jeunes, des besoins renforcés en information et en orientation. Dans certains cas, la coexistence de plusieurs voies mérite d'être interrogée.

A partir de ces constats, le Conseil a retenu les questions évaluatives suivantes :

- Comment les politiques menées en région s'ajustent-elles à ces évolutions ? comment gèrent-elles notamment la tension entre une tendance croissante à la hausse des qualifications et la persistance des sorties non qualifiées ?

- Concertation et coordination permettent-elles une meilleure cohérence de cette offre diversifiée, et quel est le rôle du PRDF dans cette « régulation » ?
- Les outils développés au niveau régional (PRDF, COT, ...) trouvent-ils leur efficacité au plan territorial ?

Pour répondre à ces interrogations, le Conseil National a souhaité que *cette thématique soit traitée en deux volets distincts et complémentaires.*

La première étude, plutôt quantitative, a été confiée au CEREQ. Elle est fondée sur des données statistiques pour disposer d'un état des lieux des évolutions en région des différentes voies de qualification et d'insertion des jeunes entre 1995 et 2005. Cette analyse des trajectoires régionales a été effectuée principalement sur la base des données rassemblées par le Groupe Statistique pour l'Evaluation (GSE). Ce travail répond à trois objectifs : actualiser la base de données du GSE tout en l'enrichissant d'informations en termes de spécialités de formation pour reconstituer des séries sur des longues périodes ; caractériser les trajectoires régionales de 1995 à 2005 ; tenter un premier rapprochement entre ces trajectoires régionales et l'évolution des conditions d'insertion professionnelle des jeunes.

Les conclusions du CEREQ

- « *L'importance des spécialités de formation dans l'analyse de l'évolution de la formation professionnelle en région.* L'évolution des systèmes de formation professionnelle est souvent caractérisée par la façon dont évoluent les effectifs inscrits dans les différentes spécialités. Ces dernières accueillent des publics différents, notamment du point de vue de leur origine sociale et géographique ainsi que du choix ou non qu'ils ont exprimé au moment de leur orientation. Elles influencent la probabilité de sortie à un certain niveau et dans certaines conditions d'accès au marché du travail. Elles conduisent à des conditions d'insertion professionnelle distinctes. »

- « *Une absence de concurrence entre les quatre voies de qualification.* Sur la période étudiée (1995-2005) le modèle de la concurrence – visible clairement pour les STS-DUT – ne s'observe pas dans l'évolution relative des différents dispositifs de formation professionnelle. L'étude des corrélations indique que l'évolution de la part des jeunes inscrits dans un stage du programme régional de formation professionnelle est indépendante de toutes les autres dimensions observées. De même aucune concurrence quantitative n'apparaît entre les différentes formations en alternance, qu'il s'agisse de l'apprentissage ou des deux contrats d'adaptation et de qualification » Au final, chacune des voies semble avoir son propre fonctionnement, sa propre évolution, son propre public, ses propres financements, ... et apparaît relativement indépendante par rapport aux autres.

- « *Des difficultés à mettre en évidence des relations quantitatives simples entre évolutions des systèmes de formation professionnelle et évolution des conditions d'insertion des jeunes.* A l'inverse, les relations sont plus nettes entre l'insertion des jeunes et l'évolution des marchés régionaux du travail. »

La seconde étude a été confiée suite à un appel d'offres, au Cabinet AMNYOS. A partir d'une analyse approfondie dans cinq régions volontaires sur la période 2000-2007, elle a pour objet de déterminer en quoi la coordination entre les acteurs régionaux, à travers les PRDF ou d'autres instruments permettant de décliner opérationnellement les orientations politiques, parvient à mettre en cohérence les voies de qualification professionnelle des jeunes. Une attention particulière a été portée à la question de la prise en charge des sorties sans qualification et à celle de l'évolution de l'offre de formation sur les territoires.

Un approfondissement a été mené au niveau de quelques territoires et branches/spécialités, de ces mêmes régions sur l'évolution de l'offre dans les différentes voies de qualification et sur le rôle des différents acteurs (offreurs de formation, collectivités territoriales...).

Les conclusions du rapport AMNYOS

- Comment les politiques en région s'ajustent-elles aux évolutions constatées au cours des dernières années ?

« On ne constate pas d'effet de complémentarité ou de concurrence entre les différentes voies de qualification sur la période 2005-2007. L'articulation entre les différentes voies de qualification reste souvent à l'état de simple déclaration d'intention et fait rarement l'objet d'une déclinaison opérationnelle dans les différentes régions que nous avons étudiées. Des articulations entre les différentes voies de qualification sont concevables au niveau des branches professionnelles. Toutefois elles restent encore peu nombreuses dans les pratiques relevées ».

- Dans quelles conditions la concertation et la coordination permettent-elles une meilleure cohérence entre cette offre diversifiée ?

« Dans les différentes régions, la concertation entre les différents acteurs de la formation professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans apparaît importante. Les résultats de cette concertation sur l'articulation des différentes voies de qualification des jeunes de 16 à 25 ans sont toutefois assez variables et, en tout état de cause, restent difficiles à objectiver. Pour être réellement porteuse en termes d'articulation des voies de qualification des jeunes de 16 à 25 ans, cette concertation nécessiterait de s'appuyer sur des outils d'analyse par branche professionnelle, sur des formules d'engagements réciproques reposant sur des objectifs précis, sur des dispositifs de suivi de la mise en œuvre et d'amendement au fil de l'eau de ces objectifs ».

- Quels sont les principaux freins et facteurs facilitateurs à cette mise en cohérence des différentes voies de qualification ?

« Au-delà des difficultés classiques en matière d'articulation entre les voies de qualification des jeunes de 16 à 25 ans, les évolutions du cadre d'intervention au cours de la période étudiée laissent émerger des freins spécifiques, liés à l'application de l'achat de prestations en mode marché. Parallèlement, les évolutions démographiques mettent davantage en lumière les contraintes de gestion du volume d'heures mobilisé par les enseignants au sein des EPLE. La relation entre articulation des voies de qualification et accès à la qualification, ne va pas de soi pour les acteurs régionaux et renvoie fréquemment à l'ingénierie des parcours faisant alors appel à des solutions préventives ou curatives ».

- Quelles sont les conditions d'articulation des niveaux régionaux et des niveaux territoriaux et de la branche professionnelle ?

« Si la branche apparaît comme un échelon de réflexion indispensable au regard d'un objectif d'articulation des voies de qualification, le point de vue est plus nuancé concernant le territoire. Les expérimentations de territorialisation entre les différentes voies de qualification ont fréquemment abouti à une notion plus souple de prise en compte du territoire lors de l'élaboration des cartes et des programmes de formation. Toutefois, le territoire reste le lieu d'ingénierie des parcours qui permet un lien entre articulation des voies de qualification et réduction des sorties sans qualification ».

Ces deux études marquent une nouvelle étape dans la qualité des évaluations menées par le Conseil: vision sur le long terme de l'évolution des politiques de formation professionnelle, prise en compte des spécialités de formation qui enrichit la lecture traditionnelle par voies de qualification et par niveaux, mise en relation plus fine des approches quantitatives et qualitatives.

Outre ces apports, il est important de mentionner que les informations collectées sont moins précises sur les contrats de qualification et de professionnalisation ainsi que sur les stages régionaux qui constituent un ensemble plus hétérogène et moins documenté.

Par ailleurs, comme toute évaluation ex-post, les travaux ont porté sur des périodes antérieures à l'évolution actuelle du contexte législatif, réglementaire et contractuel. Les rapports éclairent les transformations survenues ; les constats doivent donc être replacés dans leur contexte qui est antérieur à l'application de la loi relative à l'Orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie du 24 novembre 2009. Il en est de même concernant l'Accord National Interprofessionnel sur le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels du 7 janvier 2009.

Les deux rapports, réalisés pour le compte du Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie et de sa Commission de l'évaluation, ont été **validés par le Conseil National lors de sa séance Plénière du 17 février 2010**. *L'étude réalisée par le CEREQ⁵ a été publiée en Avril 2010 et celle conduite par AMNYOS en Mai 2010⁶.*

La poursuite des travaux en 2010

La Loi relative à l'Orientation et à la formation professionnelle renforce les missions d'évaluation du Conseil National en lui confiant notamment une **mission élargie d'évaluation des politiques de formation professionnelle**.

En attendant la parution du futur décret relatif à son organisation et à son fonctionnement, **il a été décidé lors de la séance plénière du Conseil National du 17 février 2010 de poursuivre les travaux :**

- ***l'amélioration du socle de connaissances du GSE*** et l'amélioration de la statistique pour l'évaluation.
- ***la réalisation des portraits statistiques régionaux*** à partir de la base de données et des travaux du GSE, de façon à approfondir la connaissance sur chacune des régions, en intégrant notamment, les données sur les spécialités de formation.
- le rapprochement entre les travaux de la Commission des comptes et les travaux de la Commission de l'évaluation, notamment ***entre les données physiques et les données financières***.

Il a été en outre décidé de ne pas engager à ce stade un troisième thème d'évaluation tel que cela avait été prévu, dès 2006, dans le programme pour la Commission d'évaluation mais de ***mener une réflexion de fond sur le nouveau champ des évaluations du Conseil National*** et d'identifier les pistes, thématiques et partenariats à mettre en place pour répondre aux nouvelles exigences de la loi (cf : « ***Quelles perspectives d'évolution pour 2010 ?*** »).

⁵ « L'évolution des voies de qualification et d'insertion des jeunes au niveau régional entre 1995 et 2005 » CEREQ.

⁶ « Evolution des différentes voies de qualification professionnelle des jeunes et leurs effets sur l'accès à la qualification et à l'emploi » AMNYOS

III. La mission relative aux Comptes de la formation professionnelle et de l'apprentissage

La mission confiée au Conseil national par la loi du 4 mai 2004 est de donner plus de transparence aux financements de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Rappel des orientations :

La commission des comptes, présidée par M. Gabriel MIGNOT, Président de Chambre honoraire à la Cour des Comptes et dont **le rapporteur est M. François BONNEAU**, Président de la Région Centre, a engagé ses travaux autour des *deux orientations prioritaires* retenues, dès 2006, par le Conseil national :

. **appréhender les masses financières et les circuits financiers de l'apprentissage** et, plus spécifiquement, **le financement de l'offre de formation par apprentissage**, dans la perspective d'élaborer **un compte de l'apprentissage**.

. **repérer les dépenses des différents financeurs de la formation professionnelle au niveau régional** par le moyen de tableaux de bord physico-financiers des Plans Régionaux de Développement des Formations (PRDF), dans la perspective de constituer à terme **des comptes régionaux de la formation professionnelle**.

L'année 2009 a été consacrée à poursuivre et approfondir ces deux axes de travail au cours de plusieurs réunions de la Commission des comptes.

La Commission s'appuie sur **2 groupes de travail** qui ont tenu plusieurs réunions :

- **le groupe technique apprentissage** (GTA) qui est co-animé par la Région Bretagne et par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du Ministère de l'Education nationale,

- **le groupe technique financements** (GTF) qui est piloté par la DARES et composé des producteurs nationaux de données (DARES, DGEFP, DEPP, AFPA, Céreq, Centre INFFO...) et d'une quinzaine de techniciens des Conseils régionaux.

1. Les travaux relatifs à l'apprentissage :

Depuis 2006, un effort particulier a été accompli par la Commission des Comptes pour améliorer **la connaissance de l'ensemble du financement de l'apprentissage** par la mise en regard de différentes sources statistiques. On obtient ainsi une vision générale des masses financières qui lui sont consacrées, soit 5,2 Milliards d'€ en 2004, 6 Milliards en 2006 et 6,5 Milliards en 2007, ainsi que des flux financiers entre les agents concernés.

➤ **Le rapport « le financement et les effectifs de l'apprentissage en France-données 2006 » a été publié en avril 2009.**

➤ Ces travaux désormais annuels, ont donc été **poursuivis en 2009 sur les données de 2007.**

Ils comportent, comme pour les années précédentes, deux volets :

• **1^{er} volet : une approche globale nationale des volumes et des flux financiers de l'apprentissage en 2007** par la mise en commun de statistiques provenant de multiples sources : Etat (Loi de finances, DGEFP), services statistiques (DARES - comptes administratifs - DEPP), Conseils régionaux (comptes financiers des CFA), états statistiques et financiers des OPCA, branches professionnelles.

Ce travail a permis :

- **de cerner les grandes masses financières dégagées en 2007** par les principaux financeurs finaux (Entreprises, Régions, Etat) à destination des bénéficiaires finaux (CFA, employeurs d'apprentis, apprentis eux-mêmes) et de les présenter dans un schéma.
- **de les comparer aux données des années 2004 et 2006.** Cette comparaison permet de mesurer la portée des différentes mesures mises en œuvre pour développer l'apprentissage dans le cadre de la loi de Cohésion sociale du 18 janvier 2005 (augmentation du quota de 40 à 52%, augmentation des versements au FNDMA, intermédiation obligatoire des OCTA, création d'un crédit d'impôt pour les employeurs d'apprentis).
- d'apporter des **améliorations méthodologiques** par rapport au précédent schéma et notamment d'éliminer un double compte concernant les primes aux employeurs (les données ont été recalculées en conséquence) ; de plus la CDA (contribution au développement de l'apprentissage créée par la loi de finances pour 2005), flux intermédiaire qui n'a pas vocation à être affectée exclusivement à l'apprentissage, n'est plus chiffrée dans les comptes des régions (les années précédentes, un pourcentage fictif de 56% avait été pris en compte).
- d'ajouter un **schéma de la taxe d'apprentissage.**

Quelques résultats relatifs au financement de l'apprentissage :

On constate une forte augmentation du financement entre 2004 et 2007 : 5,2 milliards € en 2004 pour 378 000 apprentis et 6,5 milliards € dépensés en 2007 pour 424 000 apprentis.

La répartition de cette masse entre les différents **financeurs finaux** est la suivante :

- **pour 40% (2,6 Mds€), ce sont les entreprises** (par la taxe d'apprentissage versés aux CFA, mais aussi par les fonds mutualisés de la formation continue et les taxes fiscales particulières à certaines branches professionnelles, ainsi que par les rémunérations des apprentis),
- **pour plus d'un quart ce sont les Conseils régionaux** (1,8 Mds€ en subventions aux CFA, primes aux employeurs, aides aux apprentis),
- **pour un peu plus de 20% l'Etat** (1,5 Mds€ sous forme d'exonérations et de crédits d'impôt).

Les financements sont tous en augmentation de 2004 à 2007, +22% pour les entreprises, +37% pour les Régions, +21% pour l'Etat.

Ces financements sont affectés entre les **différents bénéficiaires finaux** de la manière suivante:

- **40% des financements vont à l'offre de formation** par apprentissage (2,7Mds€),
- **presque 40% également aux apprentis** et à leurs familles (2,5M€ dont 2,2Mds de rémunérations),
- **20% aux employeurs d'apprentis** (1,3 Mds€ qui correspondent aux exonérations de cotisations et aux crédits d'impôt).

• Le 2^{ème} volet consiste à approfondir le **financement de l'offre de formation par apprentissage (CFA, UFA et SA) :**

- d'une part **en consolidant les données provenant des comptes financiers des CFA** collectées pour chaque région par les services du Conseil régional. **Pour la première fois en 2009, sur les données de 2007**, les conseils régionaux ont remonté les données des comptes financiers des CFA **via un Intranet** sur le site du Conseil national (site élaboré avec l'aide de Centre INFFO).
- d'autre part, **en rapprochant du nombre d'apprentis par région provenant de l'enquête SIFA** (ex enquête n°51) du Ministère de l'Education nationale.

Ces données permettent ainsi d'appréhender par région, le nombre d'apprentis, leurs niveaux et spécialités de formation, la masse financière totale affectée à l'offre de formation par apprentissage et de préciser les apports respectifs des différents financeurs.

Quelques résultats relatifs aux effectifs d'apprentis et au financement de l'offre de formation

Les travaux menés en 2009 confirment les principales tendances tirées des constats établis depuis 2004 :

- **la place de l'apprentissage dans la formation professionnelle initiale est en augmentation** entre 2004 et 2007,
 - si le socle de l'apprentissage demeure le niveau V, **la croissance des effectifs est le résultat de l'évolution des niveaux III et II/I**,
 - **quatre Régions concentrent 40% des apprentis** (Ile de France, Rhône Alpes, PACA, Pays de la Loire),
 - le secteur de la **production domine avec 61%** des apprentis,
 - l'apprentissage est une **voie essentiellement masculine** (70% des apprentis sont des garçons).

Cependant, les **évolutions récentes** font apparaître :

- une augmentation de la proportion d'apprentis **dans les services**,
- et aux trois niveaux supérieurs, un développement par les **effectifs féminins**.

Concernant l'offre de formation, sur un financement total de 2,6 Mds€ (+21% par rapport à 2004), **les entreprises contribuent pour un tiers** (par la taxe d'apprentissage, les fonds mutualisés de la formation continue et les taxes fiscales particulières à certaines branches professionnelles) **et les Conseils régionaux confortent leur position de principal financeur des CFA avec 43%** (en augmentation de 23% par rapport à 2004).

Les résultats de ces deux ensembles de travaux ont été présentés dans un seul document **relatif au financement et effectifs de l'apprentissage en France : données 2007, qui a été validé par la plénière du 17 février 2010 et publié en avril 2010.**

Ces travaux constituent un pas important vers **la réalisation d'un compte financier de l'apprentissage**, et, grâce à la poursuite de ce travail sur plusieurs années, le Conseil pourra procéder à **l'évaluation** d'un système soumis à de constantes évolutions.

Il est à noter que ces travaux, conduits dans le cadre du GTA, font l'objet d'une collaboration avec les détenteurs de sources, avec les Conseils régionaux et pour la rédaction du rapport, plus particulièrement avec trois Régions (Bretagne, Centre et Pays de la Loire).

➤ **Les travaux à l'échelle nationale ont donné lieu à des déclinaisons régionales**

Ainsi l'année 2008 a vu le démarrage, sur le modèle du schéma national, d'une expérimentation **de schémas régionaux des flux financiers de l'apprentissage sur les données 2006 avec 7 régions volontaires** (Aquitaine, Bourgogne, Centre, Limousin, Nord-Pas de Calais, Pays de la Loire, Rhône-Alpes).

L'élaboration de ces schémas régionaux a demandé **un lourd travail préalable** pour rechercher les données financières relatives à la collecte et à la répartition régionales des fonds destinés à l'apprentissage, qu'il s'agisse de la taxe d'apprentissage (informations demandées aux OCTA) ou des fonds de la professionnalisation (informations demandées aux OPCA). Ces données ont été consolidées au niveau du Conseil national pour alimenter les schémas régionaux.

Les schémas de six régions volontaires ont été finalisés. Ils sont accompagnés d'un document descriptif de la place de l'apprentissage dans la région et de la politique menée dans ce domaine ; ces monographies, rédigées par les techniciens de chaque Région concernée ont fait l'objet d'une validation préalable de la Région avant toute publication.

Cette expérimentation a été conduite dans le cadre d'un **groupe de travail** qui s'est réuni plusieurs fois en 2008 et 2009.

Ce travail a donné lieu à la publication d'un rapport reprenant les monographies des Régions, accompagnées d'une **analyse transversale et des recommandations** en vue de la poursuite des travaux sur le financement de l'apprentissage ont été adressées aux CFA, aux organismes collecteurs de taxe d'apprentissage, aux OPCA et aux conseils régionaux.

La Commission des Comptes a également souhaité que cette démarche puisse s'appuyer sur les **portraits statistiques régionaux qui doivent être réalisés courant 2010 dans le cadre de la Commission de l'évaluation.**

Le rapport sur le financement de l'apprentissage en 2006 (volume 2 : données régionales dans sept Régions) et les recommandations afférentes, ont été validés par le Conseil plénier lors de sa séance du 21 octobre 2009 et publiés peu après.

Pour aller plus loin...

Ces travaux collaboratifs entre Régions, ont permis de tirer des enseignements pour le schéma national.

De plus, dans certaines Régions, les travaux ont été utilisés auprès des instances régionales.

Plusieurs Régions (Alsace, Auvergne, Corse, Haute-Normandie sous réserve, Ile de France, Midi-Pyrénées, PACA) sont volontaires pour rejoindre cette démarche pendant l'année 2010 sur les données 2008.

➤ **La Commission a travaillé sur les opérations d'information, de collecte et répartition de la taxe d'apprentissage.**

La commission a mis en place un groupe de travail réunissant des représentants des Ministères de l'Economie/Emploi et de l'Intérieur, des représentants des employeurs, des organismes collecteurs (OCTA) et des techniciens des services des Conseils régionaux, afin d'examiner les conditions d'application des dispositions législatives et réglementaires relatives aux opérations d'information, de collecte et de répartition de la taxe et à leur calendrier.

En effet, les parties intéressées (entreprises, OCTA, préfectures de région, établissements de formation, conseils régionaux) n'étaient pas satisfaites des listes des premières formations « ouvrant droit à la taxe d'apprentissage » actuellement publiées.

Sur les propositions de fichier présenté par un spécialiste d'un OCTA (ANFA), les travaux de ce groupe ont abouti à **une maquette de fichier-type pour la présentation des listes**, fichier gérable avec le logiciel EXCEL. Des **expérimentations** menées par les SGAR et/ou rectorats des Pays de la Loire et de Bourgogne, et le Conseil régional d'Ile de France, ont permis de valider cette maquette qui a été présentée à l'ensemble des SGAR en novembre 2008.

La généralisation de ce format-type requérait la **refonte de la circulaire interministérielle** du 24 août 2006 relative à la publication des listes des premières formations technologiques et professionnelles « ouvrant droit à la taxe d'apprentissage ». Aussi une **collaboration active avec la sous-direction des affaires territoriales du ministère de l'intérieur**, a été mise en place en 2009 afin de proposer un projet de nouvelle circulaire.

La réunion plénière du Conseil national du 24 juin 2009 a **recommandé l'utilisation de ce nouveau format et sa mise en application par un texte administratif interministériel allant dans le sens de la simplification et de la clarification des circuits et des financements de l'apprentissage.**

Le Ministère de l'intérieur a pu recueillir les signatures des différents Ministères au cours de l'été 2009 et aboutir ainsi à la publication de **la circulaire interministérielle du 10 septembre 2009** imposant ce nouveau format de fichier aux Préfets et les incitant à réunir un groupe de référents pour préparer les listes, mais aussi pour régler les problèmes particuliers (par exemple inclusion ou non dans la liste). La circulaire insiste sur la nécessité de recourir au Conseil régional pour remplir les données concernant le coût par apprenti et plus généralement les formations relevant de l'apprentissage.

Il est à noter que la proposition de fichier-type n'entraîne **pas de changement du domaine réglementaire** qui consiste en l'obligation de publier les listes et les coûts par apprenti ; le Préfet (SGAR) reste responsable en qualité de « publicateur » de la liste.

Le nouveau format est donc entré en vigueur pour la campagne 2010 (listes établies au 31 décembre 2009). Il a fait l'objet de **huit sessions de formation en région organisées par le CNFPTLV** avec pour intervenants le spécialiste de l'ANFA à l'origine du nouveau format, les membres des rectorats de Bourgogne et de Pays de la Loire ayant participé à l'expérimentation, un représentant de l'ACFCI, et une représentante du Conseil régional d'Ile de France.

Ce tour de France a permis aux utilisateurs (SGAR, rectorats, autres services déconcentrés, conseils régionaux, etc.) de confronter leur points de vue et d'être opérationnels dans les délais requis.

Pour aller plus loin...

Début janvier 2010, les **22 listes métropolitaines ont toutes été publiées sous le nouveau format de fichier.**

Le groupe de travail devra ensuite prolonger ses travaux en proposant un **format unique de restitution de l'information par les OCTA**, en réfléchissant à un desserrement du calendrier des opérations de répartition et d'information (notamment pour les fonds « libres »), et à la méthode de calcul des coûts des formations par apprenti en CFA.

La poursuite des travaux en 2010

- **Le rapport sur le financement de l'apprentissage : données 2008, devrait être réalisé pour l'automne 2010.**

Les remontées des données des Conseils régionaux se feront de nouveau via l'Intranet du Conseil national.

- **Les déclinaisons régionales du schéma national du financement devraient être réalisées avec une douzaine de Régions volontaires.**

- Une étude relative au **coût de l'apprentissage pour l'entreprise** devrait être réalisée.

Jusqu'à présent, la Commission des comptes a analysé les flux entre les agents (Etat, entreprises, régions, organismes de formation). Elle souhaite maintenant mieux connaître les opérations internes aux agents les plus directement concernés et notamment les entreprises qui supportent des coûts en particulier au titre de la pédagogie de l'alternance et de l'adaptation du poste de travail. Ces charges qui peuvent être importantes déterminent certainement la qualité de l'apprentissage.

Le cahier des charges de l'étude prévoit la réalisation **d'enquêtes et monographies** destinées à **identifier les dispositifs mis en œuvre pour assurer la qualité de l'apprentissage** (notamment à travers la mission de maître d'apprentissage) et en **estimer le coût**.

L'étude s'appuiera sur les politiques de branche, les représentants des CFA, des entreprises.

Le cahier des charges est prêt pour le lancement de l'appel d'offres et l'étude sera réalisée si les moyens financiers du Conseil le permettent.

- **Méthodologie de calcul du coût par apprenti**

L'examen de l'arrêté fixant le coût forfaitaire par apprenti à retenir à défaut du coût réel sur les listes des formations ouvrant droit à la taxe d'apprentissage, en application de la loi du 24 Novembre 2009, a été l'occasion d'un débat au Bureau du Conseil national. Il a souhaité que la Commission des comptes engage une étude sur les conditions à réunir pour permettre la connaissance des **coûts réels**.

Les objectifs de cette étude sont de mettre en évidence les différentes notions de coût par apprenti, de proposer une méthode de calcul commune aux différentes Régions, et si besoin, de recommander une modification du plan comptable des CFA (pour tenir compte du patrimoine, des mises à disposition...).

Pour aller plus loin...

- **La Commission des comptes souhaite être tenue informée des évaluations des Contrats d'objectifs et de moyens effectuées par la DGEFP.**

- **Au terme de l'année 2010, les éléments physiques et financiers rassemblés depuis quelques années par le Conseil devraient permettre un débat en plénière sur l'apprentissage et les problèmes de fond relatifs à la taxe et aux différentes sources de financement.**

En outre la Commission des comptes avait envisagé :

. d'explorer la question de **l'apprentissage dans l'enseignement supérieur**, vu son fort développement récent et ses particularités par rapport aux formes traditionnelles,

. d'étendre la réflexion à d'autres sujets : les effets du Bac Pro en 3 ans sur l'apprentissage, l'alternance en général, notamment **les contrats de professionnalisation...**

. **d'exercer une veille sur les « recommandations relatives aux sources d'informations statistiques et financières sur l'apprentissage »** effectuées par le Conseil national en Septembre 2007.

Ces perspectives, pour se réaliser, devront rentrer dans le cadre des orientations qui seront définies par le « nouveau » Conseil et sont tributaires des moyens qui lui seront affectés.

2. Les travaux relatifs aux dépenses de formation professionnelle en région (tableaux de bord des PRDF)

La seconde orientation de la Commission des comptes a consisté à aborder la question des **dépenses de formation professionnelle et d'apprentissage au niveau régional**.

Pour ce faire, elle s'est donnée pour objectif de construire, avec des Régions volontaires et en partenariat avec les services statistiques nationaux, **un outil régional de suivi du Plan régional de développement des formations (PRDF)**. Cet outil prend la forme d'un tableau croisant les financeurs (Région, services déconcentrés de l'Etat, OPCA...) et les activités financées, répertoriées selon une nomenclature commune (formation initiale scolaire, apprentissage, formation continue des demandeurs d'emploi et des salariés, AIO, VAE...).

Lancés en 2006 ces travaux permettent de recenser dans chacune des régions engagées volontairement dans cette opération les données financières relatives aux activités de formation professionnelle communiquées par les différents financeurs. Ils sont destinés à faciliter la concertation, le pilotage et l'évaluation des politiques régionales.

Actuellement réalisés sous forme de « tableaux de bord des PRDF », ces travaux ont comme perspective l'établissement d'un compte régional de la formation.

Après le premier rapport sur les données financières 2005 dans sept régions expérimentales et conformément aux souhaits du Conseil National de février 2008, **l'année 2008 avait été consacrée à**

une extension de la démarche à de nouvelles régions et à l'amélioration de la méthode, au travers la réalisation d'un guide méthodologique servant de référence à chaque contributeur. Une nouvelle collecte de données avait été engagée en fin d'année en vue d'un second rapport portant sur les données 2006.

L'année 2009 a été principalement consacrée à faire aboutir et à améliorer l'enquête régulière « tableaux de bord des PRDF ». Elle a aussi été marquée par la préparation de travaux d'approfondissement sur des domaines prioritaires.

La Commission des comptes a assumé pleinement son rôle de clarification des financements de la formation. Ceci est rendu possible grâce à la qualité des relations entre les différents acteurs, à leur implication et à la volonté commune de faire progresser la connaissance et permettre une vision globale des dépenses régionales de formation.

➤ *En 2009 : Finalisation du rapport sur les données financières 2006 et recommandations du Conseil national*

Le rapport consignait l'ensemble des travaux sur les données 2006 a été validé par le Conseil le 21 Octobre 2009 et publié sous le titre « *Tableaux de bord du plan régional de développement des formations (PRDF) : données financières 2006 pour 17 régions* ».

En effet, la décision de nouveaux Conseils régionaux de rejoindre la démarche a permis de *porter à 17 le nombre de régions étudiées*. Ces régions sont l'Alsace, Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Centre, Corse, Franche-Comté, Haute-Normandie, Ile-de-France, Limousin, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Pays-de-la-Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes.

Les montants financiers ont été agrégés au niveau des 17 régions pour la formation continue mais seulement au niveau de 16 régions pour la formation initiale - par conséquent aussi pour la totalité du champ - les dépenses de formation initiale n'ayant pas été toutes renseignées en Ile-de-France.

L'extension des travaux souhaitée par le Conseil national *a également concerné les financements*. Non prises en compte jusque là, *les dépenses des OCTA ont pu être répertoriées*. En revanche, *les dépenses des entreprises pour leurs salariés au titre du plan, non disponibles régionalement, et celles des collectivités publiques pour leurs personnels ne sont toujours pas prises en compte faute d'outil statistique adapté*.

Les résultats ont été mieux exploités et présentés. L'enquête continue à couvrir les dépenses de formation professionnelle initiale et continue, les dépenses d'orientation et de VAE ainsi que les dépenses de l'enseignement général et technologique. Pour éviter que ces dernières « n'écrasent » les résultats, une double présentation est systématiquement réalisée, sur le champ total du tableau de bord et sur le seul champ de la formation professionnelle. De plus, les données globales sont rapportées à la population cible.

Fait également nouveau, *le rapport comprend une partie régionale* avec des fiches permettant de situer chaque région par rapport à la moyenne des régions participantes.

Quelques résultats relatifs aux dépenses de formation professionnelle initiale et continue en région

Attention : les dépenses des entreprises pour leurs salariés au titre du plan, non disponibles régionalement, et celles des collectivités publiques pour leurs personnels, ne sont pas prises en compte.

- Des différences liées à la taille démographique :

En 2006, *les dépenses agrégées pour l'ensemble des financeurs s'élèvent, pour les 16 régions* où toutes les dépenses ont été répertoriées à **21,6 milliards d'euros**, dont 13,2 milliards d'euros ont été consacrés à la formation professionnelle initiale et continue, à l'orientation et à la VAE. Tous financeurs pris en compte, les dépenses se concentrent principalement sur la formation initiale (3/4 du financement global dans chaque région).

Les différences de volume entre les régions sont très importantes. Elles sont principalement dues aux écarts de taille démographique. Sur le champ total du tableau de bord, Rhône-Alpes, est la région qui dépense le plus (3,6 milliards d'euros) ; elle est également la plus importante en nombre d'habitants. Celle qui dépense le moins est la Corse (160 millions d'euros), la plus petite en nombre d'habitants. Il s'ensuit que *la dépense par habitant pour la formation est relativement semblable d'une région à l'autre. Pour la seule formation professionnelle, la dépense par habitant varie de 519 euros à 673 euros.*

- La moitié des dépenses de FPC est consacrée aux demandeurs d'emploi :

Sur les 4,9 milliards d'euros de dépenses de formation professionnelle continue (hors dépenses directes des entreprises pour leurs salariés), dans les 17 régions, une moitié est consacrée à la formation des demandeurs d'emploi (avec une part maximale de 72% en Corse et une part minimale de 37% en Ile-de-France), 46% vont à la formation des actifs occupés et 4% correspondent aux actions de formation indifférentes au statut. Plusieurs régions à fort taux de chômage dépensent davantage pour les demandeurs d'emploi que les autres. La Picardie, par exemple, consacre 10 points de plus que la moyenne à la formation de ces publics. L'Alsace, Rhône-Alpes et l'Ile-de-France consacrent un montant de dépenses inférieur à la moyenne pour ce public et ce sont également des régions qui ont un taux de chômage relativement faible.

- La répartition des dépenses de FPC par financeur reflète l'organisation du système de formation :

Si l'on regroupe *les trois « grands » intervenants de la formation que sont l'Etat (ministère de l'Emploi, Afp), les Conseils régionaux et les partenaires sociaux (Opca, Unedic, Agefiph), la part de ces derniers est prépondérante.* Elle dépasse la moitié des dépenses dans 8 régions et n'est jamais inférieure à un tiers, ce qui est dû en grande partie au fait qu'ils interviennent non seulement en faveur des actifs occupés (financement par les OPCA de la professionnalisation et des congés individuels de formation) mais également sur le champ de la formation des demandeurs d'emploi (Unedic). Cependant, en étudiant de près les sources utilisées, il est apparu que les données utilisées n'étaient pas tout à fait comparables à celles des autres financeurs et conduisaient à surestimer la dépense.

Les dépenses de l'Etat sont principalement constituées d'exonérations de charges sociales sur les contrats de professionnalisation et du programme de formation des demandeurs d'emploi de l'AFPA mais le transfert vers les Régions des crédits de l'Etat affectés à l'AFPA pour la formation des demandeurs d'emploi n'en était qu'à ses débuts.

La grande majorité *des dépenses des Conseils régionaux* va à la formation des demandeurs d'emploi. En 2006, ils sont les troisièmes financeurs de la FPC.

les Recommandations du CNFPTLV pour les travaux 2010 :

Lors de sa séance plénière du 21 octobre 2009, le Conseil national a estimé que l'utilité du projet lancé en 2006 était vérifiée et qu'il importait que la construction des tableaux de bord des PRDF atteigne au plus vite son rythme de croisière. Dans ce but, il a émis **5 recommandations** :

Recommandation n°1 : Obtenir la participation des 26 régions et traiter l'année 2007 et 2008 en même temps.

Recommandation n°2 : Poursuivre le processus d'amélioration technique et d'appropriation progressive d'un langage commun.

Recommandation n°3 : Favoriser l'appropriation des résultats des tableaux de bord par les acteurs, au niveau territorial, notamment dans le cadre des CCREFP (Comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle).

Recommandation n°4 : Engager un processus de rapprochement entre les données financières et les indicateurs physico-financiers afin d'éclairer les données financières.

Recommandation n°5 : Associer les partenaires sociaux de plus près aux travaux, par le biais notamment du nouveau FPSPP (ex-FUP/Fonds unique de péréquation), ceci afin d'améliorer la connaissance des dépenses régionales au titre des contrats de professionnalisation. Au delà, le Conseil national considère l'intégration des dépenses des entreprises au titre du plan de formation comme un sujet de la plus grande importance.

➤ **Démarrage de l'enquête 2007 et 2008, élargie à la quasi-totalité des régions**

Neuf régions manquaient pour les données 2006. A la suite de la plénière du 21 octobre, le Président du Conseil national a adressé une demande aux Présidents des Conseils Régionaux concernés pour qu'ils rejoignent la démarche. Six d'entre eux ont répondu favorablement. Le Secrétariat Général du Conseil national les accompagne sur le plan méthodologique.

La collecte a démarré en octobre 2009. L'assemblage des données par chacun des partenaires est une tâche lourde, qui implique une coordination importante et nécessite de procéder à de nombreux retraitements. C'est la raison pour laquelle, bien qu'initialement prévu pour s'achever à la fin de l'année 2009, le délai a été reporté de trois mois. A la mi-mars 2010, les tableaux de bord de 9 Conseils régionaux et de 10 financeurs « nationaux » étaient renseignés.

Comme lors des exercices précédents, **des améliorations méthodologiques ont été apportées** à plusieurs niveaux :

- une fiche actualisant le guide méthodologique et un premier Questions / réponses permettent d'atteindre une meilleure harmonisation des classements des dispositifs entre les financeurs et notamment entre Conseils régionaux ;
- chaque contributeur améliore ses propres données et calcule mieux ses dépenses, la démarche des notices explicitant les contenus des différents « cases » des tableaux de bord devient systématique et plus précise ;
- un travail avec le FUP / FPSPP a permis de construire une méthode d'estimation de la dépense régionale qui permet d'obtenir au niveau de l'ensemble des régions des montants du compte de charges, notion comparable aux dépenses mandatées sur laquelle s'appuient les Ministères et les Conseils régionaux ;

➤ Travaux d'approfondissement

La démarche de l'enquête « tableau de bord financier » étant suffisamment établie pour fonctionner aisément, la Commission des comptes a demandé au GTF de lui faire des propositions de travaux à lancer au-delà de cet outil.

La Commission a donc proposé au Conseil national de procéder par zoom / études de cas, modalité appropriée pour explorer des nouveaux champs et éclairer des problématiques en fonction des besoins.

Parallèlement à la réalisation de l'enquête sur les données financières 2006, le GTF a donc constitué **un groupe de travail chargé d'étudier comment répondre à la problématique** qui fonde l'intérêt des travaux : **une fois les données financières constituées, comment les étudier et les interpréter ?**

Réunissant quelques Conseils régionaux, la DARES, la DGER, le Cereq, ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises. Les premières séances ont été consacrées à l'établissement d'une **note de problématique sur les approches physico-financières**. Dans cette note, le groupe pointe les difficultés de telles approches, dues à une dichotomie entre les travaux relatifs au financement de la formation professionnelle et ceux relatifs à l'évaluation des politiques de formation. Il propose de décloisonner les deux approches, et identifie de quelle manière le GTF pourrait s'inscrire dans ce type d'approche.

Puis le groupe de travail a tenté de réaliser un **test « une dépense / une action »** consistant à voir s'il était possible de mettre en regard, au moins pour une rubrique du tableau de bord, le montant dépensé et l'effectif concerné par la dépense. Les résultats ont montré que la diversité des dispositifs, la durée et l'organisation des actions, tout comme les systèmes d'information, ne permettaient pas de réaliser des tableaux physico-financiers pouvant être comparables. En revanche, il est apparu que ce type de travail constituait bien la bonne méthode pour y parvenir.

S'appuyant sur les travaux du GTF, la Commission des comptes a proposé au Conseil national de s'engager sur la voie d'**un rapprochement entre les données physiques et financières** en conduisant deux types de travaux :

- une étude expérimentale visant à éclairer les données financières par des données contextuelles (socio-économiques, marché du travail, offre de formation...) et les orientations des PRDF ;
- un travail exploratoire de mise en place d'un tableau de bord physico financier des formations pour les demandeurs d'emploi.

Pour aller plus loin... :

Lors de la séance du 17 février 2010, **le Conseil national a adopté le programme de travail proposé par la Commission des comptes.**

Celui-ci comprend :

- **l'aboutissement de l'enquête régulière sur les données 2007-2008** et la publication du rapport après validation du Conseil fin 2010.

- **la conduite des deux études** mentionnées ci-dessus :

. une étude expérimentale visant à éclairer les données financières par des données contextuelles et les orientations des PRDF ;

. un travail exploratoire de mise en place d'un tableau de bord physico financier des formations pour les demandeurs d'emploi.

A noter : leur mise en œuvre est tributaire des moyens dont disposera le Conseil. Les travaux requièrent une rigueur et une technicité élevées. Tout au long des travaux, les services statistiques et d'études apportent leur concours. Les projets envisagés rendront celui-ci de plus en plus indispensable.

L'actualité de la formation professionnelle conforte l'intérêt du travail de la Commission des comptes. **La loi du 24 novembre 2009** instaure le Contrat de plan régional de développement de la formation (CPRDF). Reprenant l'accord interprofessionnel des partenaires sociaux, elle crée le Fonds de sécurisation des parcours professionnels, dont le fonctionnement passe par des conventions avec l'Etat, les OPCA, Pôle Emploi et les Conseils régionaux.

Les partenariats financiers vont par conséquent s'intensifier. **Le besoin de s'appuyer sur une base de données objective et harmonisée pour établir un diagnostic et définir des priorités d'action n'en sera que plus pressant.** Prévu pour fin 2010, le rapport sur les tableaux de bord devrait apporter une photographie précieuse à chaque responsable de la formation et de l'emploi, et tout particulièrement à ceux qui auront à préparer et à élaborer les CPRDF.

Le Conseil national mènera ses travaux en tenant compte des besoins qu'exprimeront ses membres pour contribuer pleinement à la réussite des nouveaux outils.

IV. Les relations avec les Comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) :

La loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et au dialogue social confie au Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie le soin de « favoriser au plan national la concertation entre les acteurs pour la conception des politiques de formation professionnelle et le suivi de leur mise en œuvre », mais aussi de « conduire une évaluation des politiques régionales de formation en liaison avec les Comités de Coordination Régionaux de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ».

Cette « liaison » a été mise en place sous la forme de *réunions régulières avec les secrétariats permanents des CCREFP, présidées par le Président du Conseil national*. Suite à un mandat donné au Secrétariat général lors de la séance plénière de Juin 2006, une enquête a été réalisée auprès des secrétariats et a donné lieu à un rapport « Etat des lieux des CCREFP : des textes ...aux réalités régionales » publié en Octobre 2008.

Durant l'année 2009, le Conseil national et les secrétaires permanents des CCREFP ont poursuivi leurs échanges notamment par la diffusion d'informations relatives à la loi, aux mesures prises pour lutter contre la crise, aux évolutions de l'instance en région...

En 2009, ce groupe de travail a poursuivi ses travaux dans un contexte législatif et réglementaire en mutation. En effet, 2009 est fortement impactée par de nombreux évènements, que ce soit à travers la mise en place du Conseil régional de l'emploi, la préfiguration des DIRECCTE, la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle et le renouvellement des exécutifs régionaux du fait des élections régionales de mars 2010.

La loi du 24 novembre 2009 renforce les missions des CCREFP notamment en les plaçant au cœur de la négociation régionale du CPRDF et en les chargeant de leur suivi et de leur évaluation selon les modalités générales définies par le CNFPTLV. Le rôle du CNFPTLV est lui-même renforcé en matière d'évaluation, d'orientations et priorités de la formation professionnelle et d'animation du débat public sur la formation professionnelle.

Le Conseil devrait donc être amené à travailler plus étroitement que par le passé avec les CCREFP sur ces différents volets. Cette orientation et les axes d'une telle collaboration ont été validés par le Conseil lors de sa séance du 17 Février 2010 dans le cadre de l'adoption de son programme de travail pour 2010 (*cf « quelles perspectives d'évolution pour 2010 ? »*).

V. Les relations avec les Observatoires régionaux emploi Formation (OREF)

Depuis 2007, le Secrétariat du Conseil national réunit au sein d'un groupe de travail les Observatoires Régionaux de l'Emploi et de la Formation (OREF). Ce groupe associe : la DGEFP, la DARES, le CEREQ, le CAS et Centre INFFO. Ce mode de fonctionnement permet une meilleure connaissance réciproque des activités, des attentes et des besoins des niveaux régionaux comme du niveau national, et une mutualisation des demandes d'informations et des travaux. Cela permet également d'irriguer le niveau national par les expertises menées sur les territoires.

Trois réunions de ce groupe de travail ont eu lieu en 2009 : les 27 janvier, 10 juin et 15 octobre.

Suite au rapport relatif à « La fonction d'observation Emploi – Formation en région : les OREF en 2008 », **le groupe a souhaité travailler sur deux chantiers** : les mutations économiques et le rapprochement avec les Observatoires Prospectifs des Métiers et des Qualifications.

- Avec les Contrats de Projets 2007-2013, **les OREF abordent de plus en plus les questions de prospective et de mutations économiques**, en tentant d'adopter une posture plus anticipatrice. Les CPER 2007-2013 donnent une place importante à la prospective. Les Observatoires doivent « anticiper les mutations économiques et organiser le socle d'actions cohérentes de l'Etat, du Conseil régional et des acteurs économiques » afin de promouvoir les qualifications nécessaires en lien avec les Observatoires de branche existants. Pour le groupe de travail, il s'agissait de réfléchir à la façon dont sont traitées les mutations économiques dans les travaux et programmes d'activités des OREF et CARIF-OREF.
- Amorcé en 2007, **le rapprochement des OREF et des Observatoires de branche a donné lieu à un travail expérimental** engagé suite à la demande de l'Association Nationale de la Formation dans l'Automobile (ANFA) de travailler avec les OREF à l'organisation et à la clarification des multiples demandes de données statistiques faites par le niveau régional à son Observatoire de Branche. Il s'était poursuivi au cours de l'année 2008 par des réunions d'un groupe de travail constitué par l'ANFA, sept OREF (Aquitaine, Rhône Alpes, Bourgogne, Poitou-Charentes, Franche-Comté, Languedoc- Roussillon, PACA), le CEREQ et le Centre d'Analyse Stratégique. Pour l'année 2009, sur proposition du groupe de travail, trois OPMQ sont venus présenter leur Observatoire, leurs missions et leurs travaux. Il s'agit du GFC-BTP, du CCCA-BTP et d'INTERGROS.

Très appréciées par l'ensemble des membres du groupe de travail, ces rencontres permettent, non seulement d'échanger les coordonnées, favorisant ainsi les relations en région, mais de mieux percevoir les thématiques traitées, les méthodes employées, les statistiques et données mobilisables, et les études menées. Il est effectivement important de signaler que les OREF et les OPMQ n'ont pas forcément les mêmes méthodologies, alors qu'ils travaillent sur des champs très proches et complémentaires. L'idée générale retenue par le groupe de travail est de **dégager un socle commun d'indicateurs de branche et régionaux** nécessaires pour anticiper les évolutions de la branche aux niveaux national et régional. Ces rencontres permettent également d'échanger de l'information disponible sur un territoire, un secteur et/ou une branche.

Quelles perspectives d'évolution pour 2010 ?

La loi du 24 Novembre 2009 reconduit les missions antérieures du Conseil national sur la formation continue et l'apprentissage tout en les étoffant, notamment sa mission d'évaluation. Elle lui en octroie de nouvelles, comme la définition des orientations et priorités de la formation professionnelle, et élargit son champ de compétences à la formation professionnelle initiale. Elle prévoit également son positionnement auprès du Premier Ministre.

➤ **Les dispositions de la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie du 24 Novembre 2009**

La loi du 24 Novembre 2009 prévoit, notamment dans **son article 1^{er}**, une extension du rôle du CNFPTLV :

Le champ de compétences du Conseil couvre désormais explicitement, à côté de la formation continue, **la formation professionnelle initiale**, pour toutes ses missions: avis, définition des orientations et priorités, évaluation.

Ses missions sont étendues :

Le CNFPTLV conserve :

- une mission générale de **concertation** ;
- une mission d'**avis** sur les projets de lois et les dispositions réglementaires, en matière de formation professionnelle initiale et continue ;
- **une mission de « transparence » des comptes de la formation professionnelle** qui figure, depuis la recodification du Code du travail, dans la partie réglementaire.

Il acquiert:

- une **mission nouvelle qui consiste à favoriser la concertation pour la définition des orientations pluriannuelles et des priorités annuelles** des politiques de formation professionnelle initiale et continue ;
- une **mission d'avis sur les normes de qualité élaborées par le délégué à l'information et à l'orientation** ;
- une **mission élargie d'évaluation des politiques de formation professionnelle initiale et continue aux niveaux national et régional, sectoriel et interprofessionnel** ;
- une **mission d'animation du débat public** sur l'organisation du système de formation professionnelle et ses évolutions.

S'y ajoutent les tâches suivantes :

article 41 : le CNFPTLV établit et rend public tous les 3 ans, un **bilan des politiques et de la gestion des OPCA** à partir des conclusions des évaluations des conventions triennales entre les OPCA et l'Etat qui lui auront été transmises.

article 48 : chaque année, le CNFPTLV établit un **bilan par bassin d'emploi et par région, des actions de formation professionnelle** réalisées par l'ensemble des organismes de formation, sur la base des évaluations transmises par chaque CCREFP.

article 57 : le CNFPTLV définit les **modalités générales du suivi et de l'évaluation des contrats de Plan régionaux (ex PRDF)** assurés par les CCREFP.

La loi place désormais le CNFPTLV **auprès du Premier Ministre et son Président est nommé en Conseil des Ministres.**

Enfin elle lui confère le droit d'exiger de tous les acteurs la communication des éléments d'information et des études qu'ils détiennent, nécessaires à l'exercice de ses missions.

➤ **Les conséquences prévisibles pour le Conseil national**

L'application de cette loi fera l'objet d'un **décret en Conseil d'Etat** et la mise en place du nouveau Conseil est subordonnée à la **publication des arrêtés** nommant ses membres.

L'année 2010 devrait donc être une année charnière, entre continuité et évolution, poursuite des travaux engagés et reconfiguration du Conseil.

- La poursuite des **travaux engagés depuis 2006 dans le cadre de la Commission des comptes et de la Commission de l'évaluation.**

Il s'agira:

- de consolider les acquis, notamment ceux relatifs à la construction du socle des données quantitatives financières et socio-économiques,
- d'approfondir les connaissances par des études et démarches exploratoires,
- de rapprocher les démarches relatives aux financements de la formation professionnelle et à l'évaluation.

Ainsi le Conseil, lors de sa séance plénière du 16 Février 2010, a validé un programme de travail prévisionnel pour 2010 et donné des mandats pour poursuivre les travaux et anticiper les évolutions.

Il faut souligner que les travaux conduits depuis 5 ans par le Conseil national devraient constituer un apport précieux à la réforme de la formation professionnelle et tout particulièrement à la négociation des Contrats de Plan Régionaux de la Formation Professionnelle (CPRDF).

La loi du 24 novembre 2009 instaure le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation (CPRDF), en remplacement du PRDF, avec pour objet de « *définir une programmation à moyen terme des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes et assurer un développement cohérent de l'ensemble des filières de formation...* ». Signé entre le Président du Conseil régional, le représentant de l'Etat et l'autorité académique, il engage l'ensemble des membres du CCREFP, y compris les partenaires économiques et sociaux en région.

Les acteurs chargés d'établir des diagnostics pour préparer les CPRDF et de définir des priorités d'action pourront trouver des informations utiles dans plusieurs des démarches engagées par le Conseil :

- « *les tableaux de bord des PRDF* » constituent désormais une *base de données harmonisée et actualisée des dépenses en région* par les différents financeurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Le prochain rapport, qui doit paraître à la fin de l'année 2010, consignera *les dépenses réalisées en 2007 et 2008 dans 19 régions.*
- *les travaux sur l'apprentissage* permettent d'avoir une vision nationale du financement et des effectifs de l'apprentissage mais aussi une vision régionale du financement des CFA de 2004 à 2007: *les données pour 2008 seront publiées d'ici fin 2010.* Par ailleurs, pour quelques régions, a été établi un schéma régional des flux financiers de l'apprentissage.
- *la base de données du Groupe Statistique pour l'Evaluation (GSE)* (régulièrement actualisée par le Cereq et consultable sur son site), rassemble des données régionalisées relatives à la démographie, l'emploi et le marché du travail, la formation professionnelle initiale scolaire et l'apprentissage, l'alternance, la formation des demandeurs d'emploi et des salariés, qui vont permettre de caractériser chaque région sous la forme de « *Portraits statistiques régionaux* », *disponibles début 2011.*

- **La reconfiguration du Conseil**

C'est également à la **reconfiguration du Conseil** liée à l'extension de son rôle que devra être consacrée l'année 2010.

- Dès la parution de la loi, **le bureau du Conseil national a consacré sa séance du 18 Novembre 2009 à une première réflexion quant aux conséquences de ses différentes dispositions sur le rôle et l'organisation du Conseil national.**

Il a notamment soulevé les points suivants :

- **le champ de compétences** inclut désormais tout le champ de la formation professionnelle initiale : cette nouvelle compétence, qui s'étend à toutes les missions du Conseil, pose un certain nombre de questions sur son périmètre qui méritent un approfondissement ;
 - **la mission de définition des orientations et priorités nationales de la formation professionnelle** implique de dégager des axes stratégiques communs à tous les acteurs tout en respectant leurs compétences et en assurant une cohérence avec les CPRDF ;
 - **la mission d'évaluation** couvre non plus seulement l'évaluation des politiques régionales mais celles menées au niveau national, sectoriel et interprofessionnel. Il est envisagé que le Conseil national, dans sa nouvelle configuration, propose **un programme pluriannuel** d'évaluation et vraisemblablement **une évolution du rôle de sa Commission de l'évaluation** : à côté de la production d'études en propre, celle-ci pourrait devenir un lieu de coordination des évaluations menées par différents donneurs d'ordre, d'échanges et de mutualisation des résultats, de garant des méthodologies et d'animation des CCREFP en matière d'évaluation.
- Par ailleurs, lors de l'adoption du programme de travail pour 2010 **lors de la séance plénière du 16 Février, le Conseil a donné son accord pour anticiper un renforcement de ses relations avec le niveau régional.**

La loi du 24 novembre 2009 renforce **les missions des CCREFP** en les plaçant au cœur de la négociation régionale du CPRDF. Ils doivent aussi assurer le suivi et l'évaluation des CPRDF selon les modalités générales définies par le CNFPTLV. Ils sont également chargés de l'évaluation des actions de formation professionnelle conduites par bassin d'emploi et par région pour les transmettre chaque année au CNFPTLV.

Ces dispositions sont à mettre en relation avec l'extension du rôle du Conseil en matière de définition des orientations et priorités des politiques de formation professionnelle, de leur évaluation, de participation à la mission générale d'orientation, ainsi que de contribution à l'animation du débat public sur la formation professionnelle

Le Conseil devrait donc être amené à travailler de plus en plus avec **les CCREFP et les OREF** sur ces différents volets. Il a été proposé lors de la séance du 16 Février de concrétiser cette collaboration de la manière suivante :

- dégager collectivement avec les secrétariats des CCREFP et avec les OREF **les axes d'une collaboration entre les niveaux national et régional autour des différentes missions attribuées par la loi,**

- **améliorer les outils de communication entre le Conseil et les secrétariats des CCREFP** en constituant un intranet pour faciliter le travail en réseau et en organisant des groupes d'échanges et de pratiques sur certaines thématiques (construction des CPRDF, évaluations, organisation de l'AIO....)

- **engager des travaux pour anticiper les conséquences de la loi :**

- **sur la définition des orientations** dans le cadre des CPRDF et **leur évaluation** il serait souhaitable :
 - d'actualiser avec les CCREFP et les OREF la connaissance des évaluations conduites régionalement et des méthodes utilisées,
 - de préfigurer l'organisation de l'évaluation aux niveaux national et régional, et d'envisager le rôle du CNFPTLV quant à la définition des modalités de suivi et d'évaluation des CPRDF,
 - de réfléchir à la manière dont les OREF vont « outiller » les CCREFP pour leur permettre de dégager des grandes orientations et priorités régionales pour le CPRDF et mener à bien l'évaluation de ces mêmes PRDF.
- **sur l'animation du débat public et la participation à l'information et à l'orientation** il serait souhaitable d'améliorer la connaissance du fonctionnement et de l'organisation du niveau régional :
 - par un approfondissement de l'état des lieux des CCREFP quant à leur place dans l'espace régional, afin d'apprécier leur marge de manœuvre par rapport aux autres instances (COPIRE/CESR/Pole Emploi/ CRE...) et leur capacité à animer le débat régional sur la formation professionnelle,
 - par une approche de la fonction d'information et d'aide à l'orientation et à la décision en région en s'interrogeant sur le rôle des OREF et des CARIF dans ce nouveau contexte.

ANNEXES

1. Liste des publications
2. Composition du Conseil national
3. Secrétariat Général
4. Liste des textes soumis pour avis au Conseil national

ANNEXE 1

PUBLICATIONS

- La fonction d'observatoire emploi-formation en région : Les OREF en 2008
Mars 2009
- Le financement et les effectifs de l'apprentissage en France – Données 2006
Mai 2009
- Rapport d'activité 2008
Août 2009
- Le financement et les effectifs de l'apprentissage en France en 2006
Volume 2 : déclinaisons régionales dans sept régions
Octobre 2009
- Tableaux de bord des plans régionaux de développement des formations (PRDF)
Données financières 2006 pour 17 régions
Octobre 2009

Téléchargeables sur le site : www.cnfptlv.gouv.fr

ANNEXE 2

COMPOSITION DU CONSEIL NATIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE

Président :

M. Dominique BALMARY – Conseiller d’Etat honoraire

Personnalités qualifiées :

M. Gabriel MIGNOT – Président honoraire de chambre à la cour des comptes

(Président de la Commission des Comptes)

M. Philippe MEHAUT – Directeur de recherche

(Président de la Commission de l’Evaluation)

M. George ASSERAF – Président de la CNCP

1. Représentants des ministres chargés :

de la formation professionnelle :

M. Pierre LE DOUARON, titulaire - *(Membre du Bureau, des Commissions des Comptes et de l’Evaluation)*

Mme Christine COLIN, suppléante - *(Membre des Commissions des Comptes et de l’Evaluation)*

de l’éducation nationale :

Mme Elisabeth ARNOLD, titulaire - *(Membre du Bureau)*, remplacée par M. Jean-Marc HUART

M. Jean-Michel HOTYAT, suppléant - *(Membre de la Commission de l’Evaluation)*

de l’intérieur :

M. Philippe DIEUDONNE, titulaire - *(Membre de la Commission de l’Evaluation)*

M. Jérôme TEILLARD, suppléant, remplacé par Mme Loubna SANHAJI

des petites et moyennes entreprises :

Mme Stéphanie SCHNEIDER, titulaire - *(Membre de la Commission des Comptes)*, remplacée par M. Thierry MAHLER

M. Sébastien DITLEBLANC, suppléant

de l’agriculture :

M. Philippe JOLY, titulaire - *(Membre de la Commission de l’Evaluation)*

Mme Annie BRISSON, suppléante

des solidarités, de la santé et de la famille :

Mme Maryse CHAIX, titulaire

M., suppléant

de l’économie et des finances :

Mme Oriane CHENAIN, titulaire - *(Membre du Bureau et de la Commission des Comptes)*, remplacée par Mme Daphné PRÉVOST

Mme Véronique BARRY, suppléante, remplacée par M. Hervé BONIFACE

de l’outre-mer :

M. Jean-Claude MICHAUD, titulaire, remplacé par Mme Eliane LOUISIA

Mme Marie-Pierre RENDOLET, suppléante, remplacée par Mme Karin MULOT-RADOJCIC

des sports :

M. Vianney SEVAISTRE, titulaire

M. Gérard AUBERT, suppléant

de la parité et de l’égalité professionnelle

Mme Joëlle VOISIN, titulaire, remplacée par M. Alain KURKDJIAN

Mme Claudine BROCARD, suppléante

2. Représentants du Parlement

Sénat :

M. Jean Claude CARLE, titulaire

Mme Muguette DINI, titulaire

M., suppléant

Mme Gisèle PRINTZ, suppléante

Assemblée nationale :

M. Jean UEBERSCHLAG, titulaire - (*Membre de la Commission des Comptes*)

M. Christian PAUL, titulaire, remplacé par M. Jean-Patrick GILLE

M. Dominique TIAN, suppléant

M. Maxime GREMETZ, suppléant

3. Elus représentant les Conseils régionaux et de la Collectivité territoriale de Corse

Alsace :

Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, titulaire - (*Membre du Bureau et de la Commission de l'Evaluation*)

Mme Marie-Reine FISCHER, suppléante

Aquitaine :

M. Jean-Pierre DUFOUR, titulaire - (*Membre de la Commission de l'Evaluation*)

M. Bernard BOURNAZEAU, suppléant

Auvergne :

Mme Arlette ARNAUX LANDAU, titulaire

M. Alain BUISSIÈRE, suppléant

Basse-Normandie :

M. Yannick SOUBIEN, titulaire

Mme Marie-Dominique FRIGOUT, suppléante

Bourgogne :

M. Guy FERÉZ, titulaire

Mme Stéphanie MODDE, suppléante

Bretagne :

M. Michel MORIN, titulaire - (*Membre de la Commission des Comptes*)

Mme Jacqueline CHEVÉ, suppléante

Centre :

M. François BONNEAU, titulaire - (*Rapporteur de la Commission des Comptes*)

M. Jean-Luc BURGUNDER, suppléant

Champagne-Ardenne :

Mme Michèle LEFLON, titulaire

Mme Line BRET, suppléante

Corse :

M. Jean-Pierre LECCIA, titulaire - (*Membre de la Commission des Comptes*)

M. Antoine GIORGI, suppléant

Franche-Comté :

Mme Sylvie LAROCHE, titulaire

Mme Christiane ROY-MENETIER, suppléante,

Guadeloupe :

Mme Gina THEODORE-OPHELTES, titulaire - (*Membre de la Commission de l'Evaluation*)

Mme Marie-Yveline PONCHATEAU-THEOBALD, suppléante

Guyane :

Mme Lydie CARISTAN, titulaire

Mme Chantal BERTHELOT, suppléante

Haute-Normandie :

M. Michel RANGER, titulaire

Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, suppléante - (*Membre de la Commission de l'Evaluation*)

Ile-de-France :

Mme Marie-Laure MEYER, titulaire - (*Membre de la Commission de l'Evaluation*)

M. Daniel BRUNEL, suppléant

Languedoc-Roussillon :

Mme Maryse ARDITI, titulaire - (*Membre de la Commission de l'Evaluation*)

M. Max LEVITA, suppléant

Limousin :

M. Jean-Paul DENANOT, titulaire- (*Vice-président du CNFPTLV - Membre du Bureau*)
Mme Claudine LABRUNIE, suppléante - (*Membre de la Commission des Comptes*)

Lorraine :

Mme Hélène BENABENT, titulaire
Mme Josiane MADELAINE, suppléante

Martinique :

M. Daniel MARIE-SAINTE, titulaire
Mme Francine CARIUS, suppléante

Midi-Pyrénées :

Mme Monique IBORRA, titulaire - (*Membre du Bureau*)
Mme Janine LOÏDI, suppléante - (*Membre de la Commission des Comptes*)

Nord-Pas-de-Calais :

M. Pierre de SAINTIGNON, titulaire
M. Bernard QUANDALLE, suppléant

Pays de la Loire :

M. Patrick COTREL, titulaire - (*Membre du Bureau*)
Mme Sylvie ESLAN, suppléante

Picardie :

M. Didier CARDON, titulaire - (*Membre du Bureau*)
Mme Viviane CLAUX, suppléante

Poitou-Charentes :

M. Daniel OPIC, titulaire - (*Membre de la Commission de l'Evaluation*)
Mme Brigitte TONDUSSON, suppléante

Provence-Alpes-Côte-d'Azur :

Mme Pascale GERARD, titulaire - (*Membre du Bureau*)
M. Charles LAUGIER, suppléant

Réunion :

Mme Denise DELORME, titulaire
Mme Annick LETOULLEC, suppléante

Rhône-Alpes :

Mme Bernadette LACLAIS, titulaire
M. Jean-Michel BOCHATON, suppléant

4. Représentants des organisations syndicales de salariés et d'employeurs**Organisations syndicales de salariés représentatives au niveau national :****CFDT :**

Mme Annie THOMAS, titulaire
M. Jean Luc GUEUDET, suppléant - (*Membre de la Commission de l'Evaluation*)

CFTC :

M. Olivier GOURLE, titulaire, remplacé par M. Jean-Pierre THERRY
M. Jean-Pierre KOEHLIN, suppléant - (*Membre de la Commission des Comptes*)

CFE-CGC :

M. Alain LECANU, titulaire
M. Marcel BROUARD, suppléant - (*Membre du Bureau et de la Commission des Comptes*)

CGT-FO :

M. Stéphane LARDY, titulaire
Mme Laurence MARTIN, suppléante - (*Membre de la Commission de l'Evaluation*)

CGT :

M. René BAGORSKI, titulaire - (*Membre du Bureau*), remplacé par M. Paul DESAIGUES
M. Djamel TESKOUK, suppléant - (*Membre de la Commission de l'Evaluation*)

Organisations syndicales d'employeurs représentatives au niveau national :**MEDEF :**

M. Francis DA COSTA, titulaire - (*Vice-président du CNFPTLV - Membre du Bureau*)
M. Alain DRUELLES, titulaire - (*Membre des Commissions des Comptes et de l'Evaluation*)
M. Bernard FALCK, titulaire - (*Membre du Bureau et de la Commission de l'Evaluation*)
M. François FALISE, titulaire - (*Membre de la Commission des Comptes*)
Mme Stéphanie LAGALLE-BARANES, suppléante
M. Olivier ROBERT de MASSY, suppléant - (*Membre de la Commission des Comptes*)

CGPME :

M. Jean-François VEYSSET, titulaire
M. Jean Michel POTTIER, suppléant
M. Yves TERRAL, suppléant - (*Membre de la Commission des Comptes*)
M. Georges TISSIE, suppléant

UPA :

M. Alain ESTIVAL (UPA) titulaire
Mme Marie Dominique PINSON (UPA), suppléante - (*Membre des Commissions des Comptes et de l'Evaluation*), remplacée par Mme Estelle CHAMBRELAN

Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles :

M. Claude COCHONNEAU, titulaire
Mme Françoise SAVY, suppléante

5. Représentants des organismes consulaires et des organismes intéressés à la formation professionnelle

Assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie :

M. Vianney de CHALUS, titulaire - (*Membre du Bureau*)
M. Bernard LEGENDRE, suppléant - (*Membre de la Commission des Comptes*)

Assemblée permanente des chambres des métiers :

M. Alain GRISET, titulaire
M. Jean-Patrick FARRUGIA, suppléant

Assemblée permanente des chambres d'agriculture :

M. Rémi BAILHACHE, titulaire
M. Marc JEANLIN, suppléant

FFP :

M. Jean WEMAERE, titulaire
Mme Marie-Christine SOROKO, suppléante - (*Membre des Commissions des Comptes et de l'Evaluation*)

FSU :

M. Jean-Marie CANU, titulaire
M. René PASINI, suppléant

UNSA :

M. Jean-Claude TRICOCHÉ, titulaire - (*Membre du Bureau - Rapporteur de la Commission de l'Evaluation*)
M. Jean-Marie TRUFFAT, suppléant - (*Membre de la Commission des Comptes*)

ANNEXE 3

SECRETARIAT GENERAL

Adresse : CNFPTLV 2 rue, Neuve Saint Pierre, 75004 PARIS

Site : www.cnfptlv.gouv.fr Fax : 01 53 17 86 34

Secrétaire Générale : Françoise AMAT tel : 01 53 17 86 18 francoise.amat@finances.gouv.fr

Assistante : Maryse PIVERT tel : 01 53 17 86 32 maryse.pivert@finances.gouv.fr

Carole ABOAF tel : 01 53 17 86 30 carole.aboaf@finances.gouv.fr

Laurence MERLIN tel : 01 53 17 86 37 laurence.merlin@finances.gouv.fr

Christophe USSELIO LA VERNA tel : 01 53 17 86 31

christophe.usselio-la-verna@finances.gouv.fr

Eliane THIBAUX tel : 01 53 17 86 33 eliane.thibaux@finances.gouv.fr

Maria MELICIANO tel : 01 53 17 86 16 maria.meliciano@finances.gouv.fr

1. les comptes de la formation professionnelle et de l'apprentissage :

Apprentissage: Carole ABOAF

Aspects financiers et juridiques de l'apprentissage, travail en réseau avec les différents partenaires et les régions, suivi des textes. Suivi du GTA animé par la DEPP et la Région Bretagne

Assistante : Maria MELICIANO

Tableaux de bord du PRDF: Laurence MERLIN

Travail en liaison avec les services statistiques nationaux et avec les régions

Suivi du GTF animé par la DARES

Assistante Maryse PIVERT

Suivi de la **commission des comptes** : Françoise AMAT

Assistante Maryse PIVERT

2. le suivi et l'évaluation des politiques régionales

Relations avec les acteurs en région : Christophe USSELIO LA VERNA

collaboration avec les secrétariats des CCREFP

collaboration avec les OREF (et lien avec PMQ)

Assistante Maryse PIVERT

Evaluation des politiques régionales de la formation professionnelle : suivi de la **commission de l'évaluation et du GSE** animé par le CEREQ: Christophe USSELIO LA VERNA

Assistante : Maria MELICIANO

3. Organisation des séances plénières et bureaux: Eliane THIBAUX

Assistante : Maryse PIVERT

4. communication, publications, site Internet : Eliane THIBAUX

5. Suivi des moyens humains et financiers : Maria MELICIANO

Budget du Conseil, achats de prestations, conventions, appels d'offres...

Secrétariat : Maryse PIVERT

Secrétariat du Président, du secrétaire général et des membres de l'équipe

ANNEXE 4

LISTE DES TEXTES SOUMIS POUR AVIS AU CONSEIL NATIONAL

TEXTES RELATIFS A L'APPRENTISSAGE ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Ordonnance relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi et de la formation professionnelle à Mayotte- SP du 22/04/09*

Position du Conseil :
Vote : Avis favorable

TEXTES APPRENTISSAGE

Projet de décret instituant une aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans en contrat de professionnalisation – Bureau du 27/05/09

Position du Conseil :
Vote : Avis favorable

Projet de décret instituant une aide à l'embauche pour les employeurs de moins de cinquante salariés recrutant des apprentis supplémentaires – Bureau du 27/05/09

Position du Conseil :
Vote : Avis favorable

Projet de décret instituant une aide à l'embauche d'apprentis pour les employeurs de onze salariés et plus – Bureau du 27/05/09

Position du Conseil :
Vote : Avis favorable

Projet d'arrêté relatif à la durée des contrats d'apprentissage pour la préparation du baccalauréat professionnel – SP du 22/04/09

Position du Conseil :
Vote : Avis favorable

* SP : Séance plénière

TEXTES FORMATION PROFESSIONNELLE

Projet de loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie – SP extraordinaire du 14/04/09

Position du Conseil :

Vote : Avis défavorable

Projet de décret relatif au versement de l'allocation formation dans le cadre du chômage partiel – SP du 22/04/09

Position du Conseil :

Vote : Avis favorable

Projet de décret relatif aux conditions de mise en œuvre du contrat et de la période de professionnalisation – SP du 21/10/09

Position du Conseil :

Vote : Avis favorable

Projet de décret relatif à l'habilitation des organismes organisant les sessions de validation du titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi – Bureau du 18/11/09

Position du Conseil :

Vote : Avis favorable

Projet de décret portant application des dispositions des 5èmes alinéas des articles L6332-19 et L6332-21 du code du travail – SP extraordinaire du 04/12/09

Position du Conseil :

Vote : Avis favorable

Projet de décret relatif à la durée minimale de la formation reçue dans le cadre de la période de professionnalisation par les salariés bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion – SP du 16/12/09

Position du Conseil :

Vote : Avis favorable

Projet de décret relatif à la durée minimum de la formation hors temps de travail pouvant être prise en charge par l'organisme collecteur agréé au titre du congé individuel de formation – SP du 16/12/09

Position du Conseil :

Vote : Avis favorable

Projet de décret relatif au montant forfaitaire de prise en charge des frais liés à la mise en œuvre des dispositions de l'article L.6332-14 et L.6332-15 – SP du 16/12/09

Position du Conseil :

Vote : Avis favorable

Projet de décret relatif à la mention des droits acquis au titre du droit individuel à la formation dans le certificat de travail – SP du 16/12/09

Position du Conseil :

Vote : Avis favorable

Projet de décret relatif à la durée minimale des périodes de professionnalisation prises en compte pour ouvrir droit aux versements au titre de la péréquation par le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels – SP du 16/12/09

Position du Conseil :

Vote : Avis favorable

Projet de décret relatif au fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels – SP du 16/12/09

Position du Conseil :

Vote : Avis favorable

Projet de décret relatif aux organismes de formation et au contrôle de la formation professionnelle – SP du 16/12/09

Position du Conseil :

Vote : Avis favorable

Projet de décret relatif à la mise en demeure avant toute annulation de la déclaration d'activité des prestataires de formation – SP du 16/12/09

Position du Conseil :

Vote : Avis favorable

DEMANDES D'HABILITATION
A COLLECTER LA TAXE D'APPRENTISSAGE
AU PLAN NATIONAL

Demandes d'habilitation nationale dans le cadre d'une convention – cadre de coopération avec les ministères de l'Éducation nationale, emploi et solidarité et de l'Agriculture	Date	Avis
L'Association Française de Forge (AFF) <i>Service instructeur</i> : Education nationale	SP du 22/04/09	abstention
L'Association des syndicats de la distribution et de la maintenance des matériels (ASDM) <i>Service instructeur</i> : Education nationale	SP du 22/04/09	favorable
La Fédération française de la chaussure (FFC) <i>Service instructeur</i> : Education nationale	SP du 22/04/09	abstention
La Fédération nationale de la coiffure française Conseil national des entreprises de coiffure (CNEC) <i>Service instructeur</i> : Education nationale	SP du 22/04/09	abstention
L'Association « Les entreprises du médicament » (LEM apprentissage) <i>Service instructeur</i> : Education nationale	SP du 22/04/09	favorable
Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) <i>Service instructeur</i> : Education nationale	SP du 22/04/09	favorable

CONVENTIONS PORTANT CRÉATION DE CFA NATIONAUX
--

Le centre de formation d'apprentis national	Date	Avis
Le centre de formation d'apprentis des compagnons du devoir (avenant à la convention) <i>Service instructeur</i> : Education nationale	SP du 24/06/09	favorable
Le centre de formation d'apprentis de la navigation intérieure (renouvellement) <i>Service instructeur</i> : Education nationale	SP du 16/12/09	défavorable
Le centre de formation d'apprentis de la SNCF (avenant à la convention) <i>Service instructeur</i> : Education nationale	SP du 24/06/09	défavorable